



Guide d'évaluation

***Instructions fixant les modalités
d'évaluation de l'épreuve pratique de prise
en charge et de conduite des véhicules de
catégories***

***C et CE dans le cadre des diplômes
professionnels***

CAP « conducteur routier de marchandises »

CAP « conducteur livreur de marchandises »

**Baccalauréat professionnel conducteur routier de
marchandises**



***Délégation à la Sécurité et à la Circulation routières
Sous-direction de
l'Éducation Routière***

Version en vigueur à compter du 20 novembre 2015

Sommaire

Généralités	Page 3
I. La durée des épreuves	Page 3
II. L'enseignant-accompagnateur.....	Page 3
III. Les intempéries	Page 7
IV. Changement de vitesses automatiques	Page 8
V. Conditions psychologiques de l'examen	Page 8
L'épreuve hors circulation	Page 10
I. Chronologie	Page 10
II. Tirage au sort de la piste	Page 10
III. L'interrogation écrite (IE)	Page 11
IV. Vérifications	Page 11
V. L'interrogation orale (IO)	Page 13
VI. Test de maniabilité	Page 13
VII. Gestes et postures	Page 16
VIII. Bilan final – Validité de l'épreuve hors circulation	Page 16
La catégorie C	Page 17
La catégorie CE	Page 28
L'épreuve en circulation	Page 43
I. Elaboration du parcours	Page 43
II. Arrêt / départ en circulation	Page 44
III. La chronologie	Page 44
IV. L'évaluation	Page 45
V. Le bilan et la transcription du résultat	Page 52

v09

Généralités

Préambule.

Les notions de masses exprimées dans ce guide le sont sur les bases suivantes :

- Masse en charge maximale admissible (MCMA) d'un véhicule isolé : code F2 sur le certificat d'immatriculation correspondant, sur la carte grise ou plaque de tare, au poids total autorisé en charge (PTAC) ;
- MCMA d'un ensemble : code F3 sur le certificat d'immatriculation correspondant, sur la carte grise ou plaque de tare, au poids total roulant autorisé (PTRA) ;
- Masse maximale autorisée (MMA) : elle est déterminée par la plus petite des deux valeurs entre MCMA de l'ensemble et la somme des MCMA de chaque véhicule ;
- La MCMA varie, pour les ensembles de véhicules, selon le nombre d'essieux :
 - Jusqu'à 4 : 38 tonnes.
 - 5 essieux et plus : 44 tonnes.

Dénomination	Abréviation	Code de la route	Code certificat d'immatriculation	Observations
Masse en charge maximale admissible du véhicule isolé	MCMA	PTAC	F2	Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'Etat membre d'immatriculation. Masse exprimée en kilogrammes.
Poids à vide	PV	PV	G1	Masse du véhicule à vide, pleins faits, prêt à rouler.
Charge utile	CU	CU	-	CU = MCMA - PV Charge maximale admissible dans le véhicule.
Poids réel	PR	PR	-	Masse sur bascule. Le PR doit toujours être < ou = MCMA.
Masse en charge maximale admissible de l'ensemble	MCMA	PTRA	F3	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat membre d'immatriculation. Masse exprimée en kilogrammes.
Poids maximal autorisé / Masse maximale autorisée*	PMA / MMA	-	-	MMA = plus petite des deux valeurs entre : - MCMA (PTRA) selon nombre d'essieux** et - Somme des MCMA (PTAC). Particularité : pour un ensemble articulé (avec semi-remorque), MMA = plus petite des deux valeurs entre : - MCMA (PTRA) et - PV tracteur + MCMA remorque.

* La masse maximale autorisée n'est pas définie réglementairement.

** II de l'article R.312-4 du code de la route.

Les véhicules d'examen

Pour information les véhicules d'examen et leurs équipements sont définis dans l'arrêté du 23 avril 2012. Ils correspondent aux caractéristiques ci-dessous :

La double commande d'accélérateur doit être neutralisée au début de l'épreuve. En cas de nécessité et si l'équipement le permet, l'examineur peut toutefois l'utiliser.

Les dispositifs d'aide à la conduite équipant les véhicules d'examen peuvent être mis en action à l'initiative du candidat.

L'examineur peut néanmoins en demander la désactivation, si l'équipement le permet, pour les besoins de l'évaluation.

Caractéristiques

Vitesses minimales, en pallier :

80 km/h pour les catégories

Places assises au moins 4 places assises (mention inscrite sur le certificat d'immatriculation), cabines profondes autorisées.

Âges (hors remorque) :

mis en circulation pour la première fois depuis quinze ans au plus.

Véhicules et type de transmission :

Les épreuves hors et en circulation peuvent se dérouler sur des véhicules différents.

Pour l'épreuve hors circulation, tout type de changement de vitesses est autorisé.

Un véhicule équipé d'une boîte de vitesse automatique peut être utilisé pour l'épreuve en circulation si l'élève a réussi son épreuve de catégorie B sur un véhiculé à boîte manuelle.

Equipements :

- doubles commandes : pédales d'embrayage et de frein pour les véhicules équipés d'un changement de vitesses manuel, seulement la pédale de frein pour ceux équipés d'une boîte de vitesses automatique ou assimilée ;
- rétroviseurs bilatéraux dont deux supplémentaires pour l'examineur qui doivent permettre de voir une grande partie du côté, la roue située à l'extrémité arrière et au moins une portion de route située à gauche ou à droite, selon le rétroviseur concerné, du véhicule ;
- ceintures de sécurité homologuées le cas échéant ;
- un système antiblocage de roues (ABR), les remorques ne sont pas concernées par cette obligation ;
- un chronotachygraphe homologué et en état de fonctionnement
- une échelle d'accès au chargement si nécessaire pour les catégories C et CE ;
- une cale pour la catégorie CE.

Documents :

Porte-documents comprenant (originaux ou fac-similés) :

- certificat(s) d'immatriculation ;
- attestation(s) d'assurance ;
- manuel(s) ou guide(s) d'utilisation ;
- cartes routières détaillées (avec mention des restrictions – poids, hauteur, largeur...) de la région où est implanté le centre d'examen ;
- un constat amiable ;
- le récépissé de taxe à l'essieu pour les catégories C et CE ;

Ces documents ne doivent comporter aucune mention supplémentaire à l'original, surlignage ou autres annotations.

Chargement :

En présence de chargement, les dispositions prévues à l'article R.312-19 du code de la route doivent être respectées.

« I. - Toutes précautions utiles doivent être prises pour que le chargement d'un véhicule ne puisse être une cause de dommage ou de danger.

II. - Tout chargement débordant ou pouvant déborder le contour extérieur du véhicule du fait des oscillations du transport doit être solidement amarré. Les pièces de grande longueur doivent être solidement amarrées entre elles et au véhicule, de manière à ne pas déborder dans leurs oscillations le contour latéral extérieur de celui-ci... »

CATEGORIE C

Véhicule automobile affecté exclusivement au transport de marchandises ou de matériel.

- PTAC / MCMA égal ou supérieur à 15 tonnes ;
- longueur minimale de 8 mètres ;
- largeur minimale de 2,50 mètres ;
- boîte de vitesses comprenant au moins 8 rapports en marche avant (sauf changement de vitesses automatique) ;
- compartiment à marchandises doit avoir l'aspect d'un fourgon tôle, bâché ou d'une caisse savoyarde dont la hauteur et la largeur ne peuvent être inférieures à celles de la cabine ;
- poids réel du véhicule ne doit, en aucun cas, être inférieur à 12 tonnes, le chargement devant être au moins égal aux deux tiers de la charge utile ;
- bennes et porte-conteneurs ne sont pas admis ;

véhicules affectés au transport en commun de personnes ne sont pas autorisés.

La réglementation prévue par le code de la route en ce qui concerne le PTAC / MCMA doit être respectée.

CATEGORIE CE

Véhicule articulé affecté au transport de marchandises ou de matériel.

- PTR A / MCMA égal ou supérieur à 32 tonnes ;
- véhicule tracteur doit être muni d'une boîte de vitesses comprenant au moins 8 rapports en marche avant (sauf changement de vitesses automatique) ;
- poids réel de l'ensemble articulé ne doit, en aucun cas, être inférieur à 26 tonnes ;
- semi-remorque doit présenter l'aspect d'un fourgon tôle, bâché, d'une citerne ou d'une caisse savoyarde ayant une hauteur et une largeur au moins égales à celles de la cabine du véhicule ;
- longueur minimale de 14 mètres ;
- largeur minimale de 2,50 mètres pour l'un ou l'autre des deux éléments.

Camion + remorque autorisée, y compris pour l'épreuve HC :

- PTR A / MCMA égal ou supérieur à 32 tonnes ;
- poids réel de l'ensemble ne doit, en aucun cas, être inférieur à 26 tonnes ;
- remorque semi-portée à essieux centraux d'une longueur minimale de 7,50 mètres (hors dispositif d'attelage) ;
- présenter pour ces deux éléments l'aspect d'un fourgon tôle, bâché, équipé de rideaux coulissants ou d'une caisse savoyarde ;
- largeur minimale de 2,50 mètres ;
- longueur minimale de 17 mètres ;

Bennes et porte-conteneurs ne sont pas admis.

La réglementation prévue par le code de la route en ce qui concerne les PTAC et PTR A / MCMA doit être respectée.

I. La durée des épreuves.

- Hors-circulation.

Véhicule de catégorie C → 30 minutes.

Ensemble de véhicules CE → 60 minutes.

- Circulation.

Tous véhicules → 60 minutes.

II. L'enseignant-accompagnateur

Rôle de l'accompagnateur :

L'accompagnateur doit contribuer au bon déroulement des épreuves.

Il accompagne les candidats et établit leur ordre de passage.

L'enseignant-accompagnateur est présent à proximité du candidat pendant le déroulement des épreuves..

Il fait preuve d'une totale neutralité à l'égard de la prestation du candidat et des décisions de l'évaluateur.

Rôle pédagogique :

La présence de l'accompagnateur pendant les épreuves a pour principal objectif d'établir un lien pédagogique avec la formation des élèves.

En cas d'échec, cette présence renforce la capacité du formateur à fixer les axes de travail.

L'accompagnateur et l'examineur n'expriment aucun désaccord de nature pédagogique en présence des candidats.

L'enseignant-accompagnateur apporte sa participation effective pour :

- positionner le véhicule (et sa remorque le cas échéant) au début de l'épreuve ;
- à la demande du candidat, lors de l'épreuve hors-circulation de la catégorie CE camion-remorque, relever ou abaisser la barre anti-encastrement si sa mise en place se révèle difficile ;
- suppléer l'élève, le cas échéant ;
- en cas d'abandon de l'élève, il replace le véhicule, ou ensemble de véhicules, dans sa position initiale.

III. Intempéries

La décision d'annulation pour intempéries relève des conditions de circulation.

L'annulation de l'épreuve qui relève du souhait de l'élève au vu des conditions climatiques, mais qui n'est pas à l'initiative de l'examineur, ne peut être considérée comme relevant des intempéries.

IV. Changement de vitesses automatiques

Arrêté du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire :

« Si l'examen est passé sur un véhicule muni d'un changement de vitesses automatique, après avoir satisfait à cette épreuve les candidats se voient délivrer un permis de conduire valable seulement pour la conduite des véhicules munis d'un changement de vitesses automatique.

Sont dispensés de cette restriction les candidats au permis de conduire des catégories C, CE, D et DE s'ils sont titulaires d'au moins une de ces catégories du permis de conduire valable pour la conduite des véhicules munis d'un changement de vitesses manuel : B, BE, C, CE, C1, C1E, D, D1 ou D1E.»

Arrêté du 23 avril 2012 modifié fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE

« Pour l'épreuve hors circulation, tout type de changement de vitesses est autorisé.

Si les véhicules utilisés lors de l'épreuve en circulation sont équipés d'une boîte de vitesses automatique, les candidats, en cas de réussite, se voient délivrer un permis de conduire valable seulement pour la conduite de ce type de véhicules sans préjudice des dispositions prévues à l'article 2-III de l'arrêté du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire ».

Si les épreuves de la catégorie B ont été obtenues sur un véhicule non muni d'une boîte de vitesse automatique, les épreuves des catégories C et CE peuvent avoir lieu sur des véhicules à boîte automatique.

V. Conditions psychologiques de l'examen

Attitude générale de l'examineur

L'évaluateur doit tenir compte de l'importance de cet examen pour le candidat.

L'examineur doit considérer que chaque élève :

- s'est préparé pour être au niveau de l'épreuve ;
- appréhende plus ou moins sereinement l'épreuve. Selon les individus, l'émotion peut se traduire différemment et être plus ou moins perceptible ;
- peut se trouver, au départ de l'épreuve, en-dessous de ses possibilités habituelles.

Si chaque élève admet en général la nécessité de démontrer ses connaissances et aptitudes en matière de conduite, il entend légitimement avoir la possibilité d'effectuer son épreuve dans les meilleures conditions possibles.

Il appartient donc à l'examineur:

- de faire preuve d'une politesse et d'une courtoisie constantes ;
- de veiller à la plus grande neutralité dans l'expression orale et l'observation du candidat ;
- de s'assurer que tout ce qui est demandé est bien compris ;
- d'éviter toute attitude dépréciative envers le candidat, qu'elle soit formulée ou non ;
- de s'interdire toute interprétation immédiate, tout jugement de valeur "a priori", qu'il soit favorable ou pas ;
- de lever toute ambiguïté, notamment dans les consignes.

L'attitude générale de l'examineur doit se fonder sur l'objectivité de son évaluation et le respect du principe d'égalité de traitement des candidats.

Pendant le premier contact.

Le premier contact a une influence déterminante sur le déroulement de l'examen et le résultat final. S'il est vrai qu'en situation d'examen, un candidat perd habituellement une partie de ses moyens, la qualité de l'accueil peut, dans une large mesure, contribuer à compenser cette difficulté.

L'évaluateur doit prendre l'initiative du premier contact, et ne pas se formaliser s'il n'obtient pas en retour la courtoisie escomptée.

Pendant l'examen.

La qualité d'une évaluation dépend du niveau d'expertise technique de l'examineur, mais également de sa capacité à instaurer un climat propice à la restitution des compétences réelles du candidat.

L'examineur s'assure que l'élève a bien compris ce qui lui est demandé.

Il pourra instaurer un dialogue avec le candidat tant dans le cadre de l'évaluation que pour lui signaler des actions défailtantes.

Dans le même esprit, il pourra lui prodiguer des recommandations et des conseils, s'il estime qu'ils peuvent être de nature à favoriser la restitution des compétences.

En cas d'émotivité importante constatée en cours d'épreuve, il peut être utile de s'arrêter quelques instants pour permettre au candidat de retrouver son calme et ses moyens.

L'épreuve hors circulation (HC)

I. La chronologie :

C

Accueil candidats
Tirage au sort piste
Interrogation écrite
Bilan IE
Socle minimum 1
Thème tiré au sort (parmi 6)
IO
Socle minimum 2
Test de maniabilité
Bilan final

CE

Accueil candidats
Tirage au sort piste
Interrogation écrite
Bilan IE
Socle minimum 1
Attelage
Socle minimum 2
Thème tiré au sort (parmi 6)
IO
Socle minimum 3
Test de maniabilité
Dételage
Bilan final

II. Tirage au sort de la piste

L'exercice de maniabilité est tiré au sort par un des premiers élèves de chaque demi-journée sur présentation par l'évaluateur d'un jeu de fiches. Toutefois, l'examineur peut faire procéder à un nouveau tirage au sort en cours de séance. Le maximum de tirage au sort par jour est fixé à 4.

Pour les exercices, il existe 4 pistes par catégorie / longueur.

En cas de présentation de plusieurs catégories / longueurs différentes par demi-journée, nécessitant l'installation de plusieurs exercices, le numéro de l'exercice tiré au sort est repris pour l'ensemble des pistes.

L'accompagnateur positionne le véhicule.

III. L'interrogation écrite –IE-

Elle peut être éliminatoire et son résultat est immédiatement annoncé au candidat après correction. En cas de note éliminatoire, l'épreuve est interrompue et le candidat ajourné.

Le candidat dispose de 6 minutes maxima pour répondre aux 10 questions posées. Il peut demander la correction de ses réponses avant la fin du temps imparti.

L'IE s'effectue soit dans un local lorsqu'il existe, soit à bord du véhicule ou à l'extérieur.

Lorsqu'elle se déroule à bord du véhicule, l'IE ne peut débuter avant la mise en place de celui-ci par l'accompagnateur.

Elle est individuelle, mais peut être organisée collectivement selon le matériel à disposition.

Le barème est le suivant :

- 9 ou 10 réponses conformes : notation 3 ;
- 7 ou 8 réponses conformes : notation 2 ;
- 6 réponses conformes : notation 1 ;
- 5 réponses conformes : notation 0 ;
- Moins de 5 réponses conformes : éliminatoire.

IV. Les vérifications courantes de sécurité

Opérations et contrôles :

Le candidat annonce et effectue, lorsque les modalités spécifiques le prévoient, les opérations et contrôles selon la catégorie et l'équipement du véhicule.

Chacune des phases est détaillée à la présente annexe selon les 2 catégories concernées.

Anomalies :

Le candidat vérifie l'absence d'anomalie, c'est-à-dire d'éléments défectueux, cassés, manquant...

Une anomalie, comme son absence, non signalée sera sanctionnée. Les points de contrôle doivent être annoncés.

Annonces :

Les vérifications ou annonces ne peuvent être évaluées par l'évaluateur comme effectuées correctement que si le candidat a énoncé clairement la ou les vérification(s) et annonce(s) prévues par les modalités. A défaut, elles sont considérées « non réalisées ».

La qualité d'expression de l'élève n'est pas évaluée.

Thème tiré au sort : le hors sujet.

Dans la pratique, le hors sujet ne s'applique qu'au thème tiré au sort.

Un hors sujet est constitué dès lors que le candidat fait une vérification ou une annonce qui ne présente pas de relation directe avec le thème.

Dès l'amorce d'un hors sujet, l'examineur invite le candidat à corriger son erreur.

Un deuxième hors sujet sera pénalisé par la note 0.

La citation d'un point de contrôle non prévu mais en relation directe avec le sujet ne doit pas entraîner une sanction du candidat. Toutefois pour ne pas allonger la durée de l'épreuve, l'examineur peut inviter le candidat à limiter son contrôle aux seuls points exigés.

Intervention de sécurité :

D'une manière générale, toute intervention de sécurité, afin d'éviter un endommagement du matériel, est **éliminatoire**. En tel cas, l'évaluateur coche la case prévue, l'intervention est justifiée dans la partie « observations » de la fiche de recueil, l'épreuve est interrompue et le candidat ajourné.

Gestion du temps :

Dans certains cas, la réalisation des vérifications courantes de sécurité et notamment de la phase d'attelage pour les ensembles de véhicules ou pour les véhicules articulés peut être anormalement longue. Il appartient à l'évaluateur de déterminer si cet excès est principalement dû à une insuffisance manifeste de formation ou de préparation, caractérisée soit par des erreurs, oublis, hésitations durables et répétées, soit par la nécessité de demander l'assistance de l'accompagnateur pour suppléer le candidat. En tels cas, l'examineur interrompt l'épreuve. L'intervention est inscrite dans la partie « observations » de la fiche de recueil et le candidat est ajourné.

Phases :

Les phases sont obligatoirement réalisées dans l'ordre. A défaut la notation 0 est appliquée aux phases concernées.

A l'intérieur de chaque phase, le candidat n'est pas tenu de respecter un ordre particulier à l'exception des opérations suivantes :

- installation au poste de conduite, il règle son siège avant les rétroviseurs ;
- vérification des systèmes de freinage pneumatique : le candidat procède aux opérations suivantes : mise en pression, essai pratique du frein de parc, essai pratique du frein de service et vérification de la pression à l'issue de chaque essai pratique ;
- dételage : toutes les opérations sont réalisées dans l'ordre indiqué sauf, l'immobilisation, la stabilisation, le débranchement des flexibles et la mise en position route de la suspension pneumatique.
- attelage : toutes les opérations sont réalisées dans l'ordre indiqué sauf, le branchement des flexibles, la remise en place des béquilles et la suppression des dispositifs d'immobilisation.

Dans le cas contraire, les opérations non effectuées dans l'ordre seront considérées comme non réalisées et évaluées comme telles.

V. L'interrogation orale (IO).

Elle repose sur un seul thème relatif à la sécurité.

L'IO est composée de 12 fiches, le numéro de fiche étant tiré au sort.

- Conduite dans des conditions atmosphériques difficiles, route de nuit ;
- Comportement en présence d'un accident ;
- Conduite en montagne ou zones accidentées ;
- Gestes et postures - accident du travail ;
- Chargement - surcharge ;
- Le dépassement ;
- Dynamique du véhicule ;
- Alcool, stupéfiants, médicaments ;
- Eco-conduite et conduite citoyenne ;
- Angles morts - porte-à-faux ;
- Comportement en tunnels et aux passages à niveau ;
- Systèmes de sécurité et d'aides à la conduite.

La qualité d'expression du candidat n'est pas évaluée.

VI. Le test de maniabilité

Même si avant le test de maniabilité, le candidat n'a pas atteint un nombre de points suffisant pour pouvoir réussir son épreuve hors circulation ou s'il possède une erreur éliminatoire, il pourra bénéficier des deux essais au test de maniabilité s'il décide de poursuivre, mais, en cas de réussite de la manœuvre, l'examen restera défavorable.

En cas d'abandon, l'accompagnateur replace le véhicule, ou ensemble de véhicule, dans sa position initiale si nécessaire (autre candidat).

Le tirage au sort de l'exercice a été réalisé au début de la matinée et de l'après-midi par le premier élève.

Le point B indique la position du véhicule au départ de l'exercice. Le point A indique la position du véhicule en fin d'exercice.

L'examineur placé dans le véhicule, aux doubles-commandes :

- indique au candidat le parcours à effectuer, à l'aide de la fiche ;
- accompagne le candidat qui réalise une marche avant du point A vers le point B (non évaluée) ;
- demande si nécessaire au candidat de rectifier la position au point B, à savoir l'axe de l'essieu avant sur la zone blanche matérialisée ;
- donne au candidat les explications de l'exercice.

Explications à donner au candidat :

Les explications de l'exercice peuvent indifféremment être données au point A ou B.

Pour réaliser l'exercice de maniabilité, l'examineur précise au candidat qu'il :

- ne doit pas dépasser 5 minutes ;
- ne doit pas déplacer, renverser ou incliner un obstacle tant en marche avant qu'en marche arrière ;

- ne doit pas sortir de l'aire de manœuvre, c'est-à-dire franchir la ou les lignes de rives avec la bande de roulement d'un pneumatique du véhicule tracteur ou de la remorque. Dans le cas de roues jumelées, c'est la bande de roulement de la roue extérieure qui est à prendre en compte ;
- ne doit pas franchir la zone matérialisant l'arrêt de précision, la place de stationnement ou la mise à quai ;
- doit immobiliser son véhicule ou ensemble au point A ;

Si l'un de ces objectifs n'est pas réalisé, l'exercice est interrompu. Le résultat est défavorable.

Utilisation du chronomètre :

L'examineur descend du véhicule au point B après avoir indiqué au candidat qu'il peut débiter l'exercice de sa propre initiative.

Le chronomètre sera déclenché dès l'entrée en mouvement du véhicule. L'arrêt se fera sur indication du candidat. Ces explications sont données à l'élève.

Lors de la maniabilité

Les déplacements du véhicule sont réalisés à allures réduites, portières fermées.

Le déroulement de l'exercice est à l'initiative du candidat qui peut, à sa convenance, s'arrêter, descendre du véhicule (après immobilisation), regarder en vision directe et rectifier la trajectoire par une ou plusieurs marches avant.

Cependant, toute marche avant doit s'inscrire dans le tracé prévu par la fiche et s'effectuer en direction du ou des obstacles précédents.

Toutefois, pour effectuer l'arrêt de précision ou la mise à quai, le candidat est autorisé à avancer et à placer son véhicule dans la position la plus favorable, sous réserve que l'aplomb avant du véhicule ait franchi correctement le ou les derniers obstacles du slalom.

Les piquets ne doivent pas être déplacés, renversés ou inclinés, tant en marche avant qu'en marche arrière, ce critère n'étant pas pris en compte si les actions précédemment décrites interviennent, véhicule ou ensemble de véhicules à l'arrêt, à l'occasion de l'ouverture d'une portière.

En fin d'exercice.

Le véhicule ou ensemble de véhicules doit être placé :

- pour l'arrêt de précision : axe de l'essieu arrière du véhicule ou de la remorque sur la zone blanche matérialisée ;
- pour le stationnement en créneau : intégralité du véhicule, hors rétroviseurs, dans la zone dédiée (aplomb des 2 piquets coté intérieur de la piste, ligne de rive coté extérieur de la piste, les pneumatiques ne devant pas être en contact avec celle-ci) ;
- pour la mise à quai : aplomb arrière du véhicule ou de la remorque dans la zone comprise entre les 6 derniers piquets représentant la zone de mise à quai.

Les tampons arrière équipant certains véhicules ou remorques font partie intégrante du véhicule ou de la remorque.

Pour l'aplomb arrière, c'est la largeur totale du véhicule ou de la remorque qu'il faut prendre en considération. Par exemple, pour la mise à quai, les deux angles arrière doivent être dans la zone déterminée.

Le résultat est annoncé clairement au candidat.

Incidents

En présence de tout incident, l'examineur arrête le chronomètre et interrompt la manœuvre, il remédie ou fait remédier à la cause de l'incident.

S'il s'agit d'une erreur de parcours due à une mauvaise interprétation de la part du candidat, l'examineur interrompt la manœuvre au moment précis où l'aplomb avant du véhicule atteint le ou les obstacles délimitant la porte non franchie. Il arrête le chronomètre et donne de nouvelles explications. Il précise au candidat qu'avant de reprendre la marche arrière, il doit avancer son véhicule suivant le tracé prévu par la fiche de maniabilité.

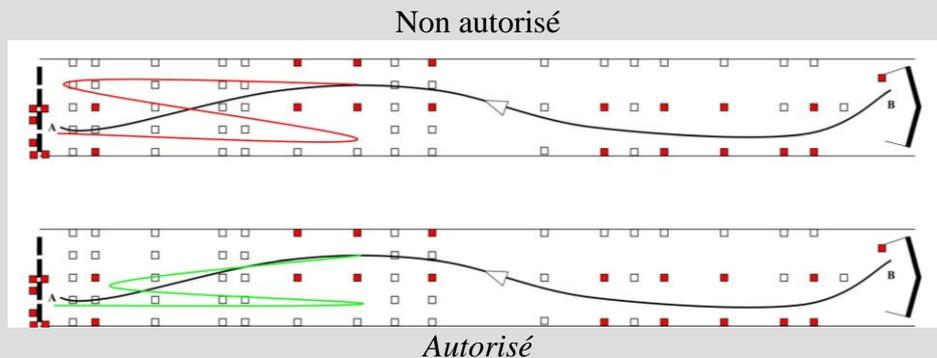
L'examineur informe le candidat du temps écoulé et l'exercice est repris à l'initiative du candidat.

L'examineur déclenche le chronomètre dès que le véhicule reprend son mouvement.

La marche arrière vers l'arrêt de précision ou la mise à quai doit se faire en direction de la zone. Dans le cas contraire, l'évaluateur interrompt la manœuvre, arrête le chronomètre et précise au candidat qu'avant de reprendre la marche arrière dans la direction prévue, il doit replacer son véhicule en marche avant suivant le tracé prévu par la fiche de maniabilité.

L'examineur informe le candidat du temps écoulé et l'exercice est repris à l'initiative du candidat.

L'examineur déclenche le chronomètre dès que le véhicule reprend son mouvement.



Le 2^{ème} essai

En cas d'échec au test de maniabilité, il est proposé au candidat de réaliser immédiatement un deuxième essai.

Si nécessaire, l'accompagnateur remplace le véhicule ou ensemble de véhicules au point A.

VII. Gestes et postures

L'examineur note et signale les gestes et postures comportant un danger pour le conducteur ou les autres usagers.

Pour le transport de marchandises, les attitudes de sécurité élémentaires attendues sont : le port d'un vêtement de haute visibilité ; le port des gants (si les circonstances l'exigent) ; la position lors de la montée ou descente de la cabine et du compartiment marchandises ; l'ouverture des portes.

Le candidat se voit attribuer un point s'il a adopté les attitudes de sécurité élémentaires durant toute la durée de l'épreuve.

Dans le cas contraire, la notation 0 lui est attribuée ».

L'évaluation des gestes et postures s'effectue tout au long de l'épreuve, y compris l'exercice de maniabilité. Son appréciation doit être globale. L'examineur prend en compte tant les actions bien réalisées que celles qui ne l'ont pas été.

VIII. Bilan final – Validité de l'épreuve HC

Pour être reçu à l'épreuve Hors circulation en C le nombre de points doit être supérieur à 17

Pour être reçu à l'épreuve Hors circulation en CE le nombre de points doit être supérieur à 24

En fin d'épreuve HC, un bilan final est établi et le résultat favorable ou défavorable est annoncé au candidat.

Véhicule isolé Transport de marchandises

Catégorie C

Rappel :

Accueil candidats
Tirage au sort piste
Interrogation écrite
Bilan IE
Socle minimum 1
Thème tiré au sort (parmi 6)
IO
Socle minimum 2
Test de maniabilité
Bilan final

<u>Socle minimum 1</u>	<u>Socle minimum 2</u> (après le thème et l'IO)
1. Contrôle immobilisation 2. Documents de bord 3. Verrouillage cabine 4. Contrôles : <ul style="list-style-type: none">• Feux• Carrosserie/vitrage• Dimensions et poids• Roues• Taches• Chargement - marchandises -	7. Mise marche du moteur et installation 8. Vérifications des systèmes de freinage

**FICHE DE RECUEIL
ÉPREUVE HORS
CIRCULATION**

Candidat

Nom :

Prénom :

Catégorie C

INTERROGATION ECRITE	E	0	1	2	3
PHASES					
1- <i>Contrôle de l'immobilisation</i> 2- <i>Vérification des documents de bord</i> 3- <i>Vérifications générales</i>		0	1		
4- <i>Contrôles véhicule</i>					
• Feux		0	1		
• État carrosserie / cabine et vitrage		0	1		
• Annonce dimensions et poids		0	1		
• Roues		0	1		
• Taches (sous l'ensemble du véhicule)		0	1		
• Chargement		0	1		
5- <i>Thème</i>		0	1	2	3
6- <i>Interrogation orale</i>	E		1	2	3
7- <i>Mise en marche moteur</i>		0	1		
8- <i>Vérification des systèmes de freinage</i>	E		1	2	3
Gestes et postures		0	1		
Total général					

Catégorie C

BON si total > à 16 Pts

MANOEUVRE(S) – N° :			
M1	ECHEC	BON	
M2	ECHEC	BON	

BILAN FINAL	INSUFFISANT	FAVORABLE
--------------------	--------------------	------------------

Observations :

Cocher case si abandon du candidat en cours d'épreuve ou intervention de sécurité

TEST DE CONNAISSANCES – Catégorie C

POINTS

POINTS

Interrogation écrite	E, 0, 1, 2, 3
-----------------------------	---------------

<p>1. Contrôle de l'immobilisation (position de la commande et/ou voyant allumé)</p> <p>2. Vérification des documents de bord (présence du porte-documents)</p> <p>3. Vérifications générales (visuelle) verrouillage de la cabine</p>	0	1
---	---	---

<p>4. Contrôles</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Des feux</i> Absence d'anomalie des feux de stop, de détresse, de croisement, de gabarit • <i>État général carrosserie / cabine et vitrage</i> Absence d'anomalie sur l'avant, les côtés et l'arrière • <i>Dimensions et poids</i> Longueur, largeur, hauteur, masse maximale • <i>Roues</i> Absence d'anomalie • <i>Taches</i> Absence de tache sous le véhicule • <i>Chargement</i> Absence d'anomalie 	0	1
---	---	---

5. Thème tiré au sort	0, 1, 2 ou 3
------------------------------	--------------

<p style="text-align: center;">I. Documents de bord, triangle, extincteur</p> <p>Présentation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) certificat d'immatriculation 2) certificat d'assurance 3) carte routière détaillée, taxe à l'essieu 4) constat amiable 5) manuel d'utilisation <p>Présence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 6) triangle de présignalisation, éthylotest 7) de(s) (l') extincteur(s) 8) vêtement de haute visibilité 	
<p style="text-align: center;">II. Feux, dispositifs de contrôles et accessoires</p> <p>1. 2. 3. Vérification état et fonctionnement de 3 feux</p> <p>4. 5. 6. Emplacement, rôle et fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de deux dispositifs de contrôles ; - d'un accessoire. 	

<p style="text-align: center;">III. Niveaux, glaces, rétroviseurs, essuie-glaces</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) huile moteur, liquide de refroidissement, lave-glace 2) liquide dépolluant (AdBlue/urée) 3) assistance de direction, d'embrayage et liquide de frein 4) rétroviseurs (état et fixation) 5) glaces et pare-brise (état et propreté) 6) essuie-glaces (état) <p style="text-align: center;">IV. Pneumatiques, roues, suspension, direction</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) pneumatique (bande de roulement, pression et flanc) 2) roue et suspension (corps étranger, écrous et suspension), garde-boue 3) assistance de direction (niveau et explications) <p style="text-align: center;">V. Caractéristiques du véhicule</p> <p>Présentation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) marque, type, puissance 2) porte-à-faux avant et arrière <p>Vérification :</p> <ol style="list-style-type: none"> 3) plaques de tare et immatriculation 4) disques de limitation de vitesses 5) dispositifs réfléchissants 6) dispositifs latéraux de protection et anti-encastrement arrière <p style="text-align: center;">VI. Transport de marchandises</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) ouverture compartiment marchandises 2) état et étanchéité 3) poids, nature, répartition, arrimage du chargement 4) fermeture compartiment marchandises 	
--	--

6. Interrogation orale	E, 1, 2 ou 3
Questions de sécurité	

<p>7. Mise en marche du moteur</p> <p>annonce voyant(s) et anomalie(s), réglage siège et rétroviseurs.</p>	0	1
---	---	---

<p>8. Vérification des systèmes de freinage</p> <p>mise en pression (1), vérification frein de parc (2), vérification du frein de service (3), fin (4)</p>	E, 1, 2 ou 3
---	--------------

Manœuvre(s) , essai 1 et 2	OUI	NON
-----------------------------------	------------	------------

Gestes et postures	0	1
---------------------------	---	---

Bilan final (seuil pour être reçu : 17 points)	
---	--

1 - Contrôle de l'immobilisation

Le candidat s'assure, au besoin en mettant le contact, que le véhicule est bien **immobilisé** (position de la commande et / ou voyant allumé).

2 - Vérification des documents de bord

Le candidat s'assure de la **présence du porte-documents** contenant les pièces obligatoires.

3 - Vérifications générales

Pour les véhicules équipés d'une cabine basculante, le candidat s'assure du **bon verrouillage** au moyen du témoin situé au tableau de bord (voyant éteint) ou de tout autre moyen prévu par le constructeur.

Ces 3 phases sont regroupées pour l'évaluation.

Notation 1 : vérifications réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs vérification(s) erronée(s) ou non réalisée(s).

4 - Contrôles

Feux : le candidat vérifie l'absence d'anomalie sur les **feux stop**, de **détresse**, **croisement**, **gabarit**.

Pour la vérification des feux stop, le candidat peut demander l'assistance de l'examineur.

Pour la vérification des feux de détresse, les répétiteurs latéraux sont à prendre en compte.

Pour la vérification des feux de croisement, les feux rouges arrière et les feux de position latéraux sont à prendre en compte.

Si son véhicule en est équipé, il peut utiliser la fonction « autotest » des feux.

Évaluation :

Notation 1 : vérifications réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs vérification(s) erronée(s) ou non réalisée(s).

État général de la carrosserie et du vitrage : le candidat s'assure de l'absence d'anomalie concernant la **carrosserie**, la **caisse** ou la **bâche**, la **cabine** et le **vitrage** pour la **face avant**, **les cotés**, **l'arrière** du véhicule.

Pour la vérification du vitrage, les glaces des rétroviseurs sont à prendre en compte.

Évaluation :

Notation 1 : vérifications réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs vérification(s) erronée(s) ou non réalisée(s).

Dimensions et PTAC/MCMA : le candidat annonce les **longueur**, **largeur**, **hauteur** et **masse maximale** de son véhicule.

Évaluation :

Notation 1 : annonces réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs annonce(s) erronée(s) ou non réalisée(s).

Roues : le candidat s'assure de l'absence d'anomalie relative **aux roues** du véhicule.

Évaluation :

Notation 1 : vérifications réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs vérification(s) erronée(s) ou non réalisée(s).

Taches : le candidat vérifie sous l'ensemble du véhicule **l'absence de tache**.

Évaluation :

Notation 1 : vérification réalisée.

Notation 0 : vérification erronée ou non réalisée.

Chargement :

Le candidat s'assure de l'absence d'anomalie liée au **chargement** en ouvrant une porte, le hayon, le rideau ou la bâche donnant accès au compartiment destiné aux marchandises.

Il n'est pas demandé au candidat de monter dans le véhicule.

Évaluation :

Notation 1 : vérification réalisée.

Notation 0 : vérification non réalisée.

5. Thème tiré au sort

Les thèmes comportent des items à traiter.

Thème 1 : documents de bord, triangle, extincteur (8 items)

Le candidat présente le contenu du porte-documents présent dans le véhicule :

- 1 - certificat d'immatriculation (concordance et validité de la visite technique) ;
- 2 - certificat d'assurance (concordance et validité) ;
- 3 - carte routière détaillée du secteur d'examen, taxe à l'essieu ;
- 4 - constat amiable ;
- 5 - manuel d'utilisation.

Rappel : les documents ne doivent comporter aucune mention supplémentaire à l'original, surlignage ou autres annotations (art. 1^{er} de l'arrêté du 23 avril 2012 modifié).

Il s'assure de la présence :

- 6 - du triangle de présignalisation et de l'éthylotest obligatoire ;
- 7 - de(s) l'extincteur(s) ;
- 8 - du vêtement de haute visibilité. Il n'est pas fait référence au vêtement de haute visibilité lorsqu'il est porté par le candidat.

Thème 2 : feux, dispositifs de contrôle et accessoires (6 items)

Le candidat vérifie l'état et le fonctionnement de :

- **3 feux**, choisis par l'examineur dans la liste suivante : feux de position, feux de croisement, feux de route, feux de brouillard avant, feux de brouillard arrière, feux de marche arrière, feux stop, feux d'encombrement, feux indicateurs de changement de direction, feux de détresse, feux de plaques d'immatriculation, feux diurnes, feux d'angle, feux de stationnement ...

L'examineur veille à ne pas demander un contrôle déjà effectué lors des vérifications courantes de sécurité.

Le candidat doit connaître l'emplacement, le rôle et le fonctionnement des dispositifs de contrôle et des accessoires.

L'examineur interroge le candidat sur :

- **2 dispositifs de contrôle** (voyants, témoins, ordinateur de bord, cadrans de contrôle..., à l'exclusion du chronotachygraphe) ;
- **1 accessoire** (essuie-glaces, ventilation, avertisseur sonore, commandes..., à l'exclusion de l'autoradio et du système de navigation par satellite).

Thème 3 : niveaux, glaces, rétroviseurs, essuie-glaces (6 items maxi. en fonction de l'équipement et de l'accessibilité du véhicule)

Le candidat annonce et montre les orifices de remplissage des différents niveaux :

- 1 - huile moteur, liquide de refroidissement, lave-glace ;
- 2 - liquide dépolluant (AdBlue/urée) ;
- 3 - assistance de direction, assistance d'embrayage, liquide de frein.

Il annonce les contrôles à effectuer concernant :

- 4 - les rétroviseurs (état et fixation) ;
- 5 - les glaces et pare-brise (état et propreté) ;
- 6 - les essuie-glaces (état).

Thème 4 : pneumatiques, roues, suspension, direction (3 items)

Le candidat contrôle une roue (en cas de présence d'un essieu jumelé, le contrôle se fera impérativement sur un jumelage) :

- 1 - pneumatique : état de la bande de roulement, des flancs, pression visuelle.
- 2 - roue et suspension : si le carrossage et/ou l'enjoliveur le permettent :
 - le candidat s'assure de l'absence de corps étranger dans le jumelage ;
 - il vérifie la présence et le serrage apparent des écrous de roues ;
 - il contrôle visuellement l'état de la suspension (état des lames, des coussins d'air, absence de fuite d'air, de fuite hydraulique sur amortisseur...) et du garde-boue.
- 3 - assistance de direction :
 - vérification du niveau du bocal d'assistance de direction ;

- un essai en tournant le volant d'un demi-tour environ, en avançant sur une courte distance (afin d'éviter de tourner les roues en statique) pour vérifier l'absence de bruits anormaux et de points de résistance.

Pour éviter un démarrage supplémentaire du véhicule, ce contrôle de l'assistance de direction s'effectuera juste avant le repérage du parcours de maniabilité.

A cet effet, le candidat fera le contrôle du bocal d'assistance de direction suivi d'une explication théorique de l'essai. Son évaluation et l'attribution de la notation porteront uniquement sur ces deux éléments.

L'essai pratique est réalisé mais non évalué. Compte tenu du positionnement de cet essai, l'examineur pourra rappeler au candidat qu'il doit l'effectuer avant le repérage de l'épreuve de maniabilité en marche avant.

Thème 5 : caractéristiques du véhicule, plaques, disques limitations de vitesses, dispositifs réfléchissants / catadioptres, protections latérales et arrière (6 items)

Le candidat présente son véhicule :

- 1 - marque, type, puissance ;
- 2 - il annonce les porte-à-faux avant et arrière.

Il vérifie la présence et l'état :

- 3 - des plaques (tare et immatriculation) ;
- 4 - des disques de limitation de vitesses ;
- 5 - des dispositifs réfléchissants (catadioptres) arrières et latéraux et du dispositif complémentaire de signalisation arrière ;
- 6 - le cas échéant, des dispositifs latéraux de protection et anti-encastrement arrière.

Thème 6 : transport de marchandises (4 items)

Le candidat :

- 1 - contrôle l'ouverture de l'accès au compartiment marchandises en ouvrant les portes, le hayon, le rideau ou la bâche. En présence de portes, le candidat doit les fixer en position ouverte à l'aide des dispositifs prévus.
- 2 - Contrôle l'état et l'étanchéité du compartiment marchandises, en montant dans le compartiment si nécessaire.
- 3 - annonce le poids et la nature du chargement, vérifie sa répartition et son arrimage.
- 4 - ferme l'accès au compartiment marchandises et s'assure qu'il est correctement fermé.

Évaluation du thème tiré au sort :

La notation s'établit selon une attribution de points modulable : 0, 1, 2 ou 3.

Le thème comprend plusieurs items à traiter.

Notation 3 : le candidat traite correctement le thème tiré au sort, tous les items sont correctement traités.

Notation 2 : un item comporte au moins une erreur ou oubli, les autres sont correctement traités.

Notation 1 : plus d'un item comporte au moins une erreur ou oubli.

Notation 0 : le candidat ignore le thème (réponse pratiquement inexistante ou totalement erronée).

6. Interrogation orale

Le numéro de la fiche est tiré au sort par le poste nomade de l'examineur.

En cas de panne, il est procédé au tirage au sort par un jeu de plaquettes.

Le candidat est interrogé par l'examineur sur ses connaissances.

Le barème de l'interrogation orale est le suivant :

Notation 3 : ensemble des connaissances acquises.

Notation 2 : 2/3 des connaissances acquises.

Notation 1 : 1/3 des connaissances acquises.

Notation éliminatoire : moins d'1/3 des connaissances acquises.

7. Mise en marche du moteur

Le candidat met le moteur en marche. Il annonce les voyants restés allumés et signale immédiatement toute anomalie.

Il règle au besoin son siège, son volant, ses rétroviseurs.

Évaluation :

Notation 1 : actions et annonces réalisées.

Notation 0 : une action ou annonce non réalisée.

8. Vérification des systèmes de freinage

1- Mise en pression à l'intérieur des réservoirs d'air : le candidat s'assure que la pression est suffisante, à l'aide du manomètre et / ou voyants).

2- Essai pratique du frein de parc : le candidat amorce un démarrage permettant de tester la retenue du frein de parc, l'ôte, constate l'évolution de la pression (voyant et/ou manomètre).

3- Essai pratique du frein de service : le candidat engage un rapport de vitesse et avance significativement. Il freine et, pied sur la pédale, constate l'évolution de la pression (voyant et/ou manomètre).

4- Le candidat annonce la fin des essais des systèmes de freinage.

Évaluation :

Notation 3 : le candidat a réalisé correctement les essais de frein.

Notation 2 : 1 opération erronée ou non réalisée.

Notation 1 : 2 opérations erronées ou non réalisées.

Éliminatoire : les trois premières opérations de la vérification (mise en pression, vérification du frein de parc, vérification du frein de service) sont erronées ou non réalisées.

9- test de maniabilité

Le candidat effectue deux essais au maximum de maniabilité.

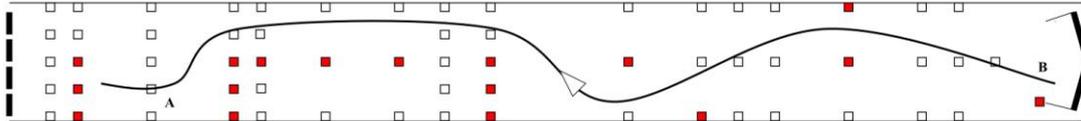
Bilan final.

En fin d'épreuve hors circulation, l'examineur renseigne la fiche de recueil et annonce le résultat favorable ou défavorable au candidat.

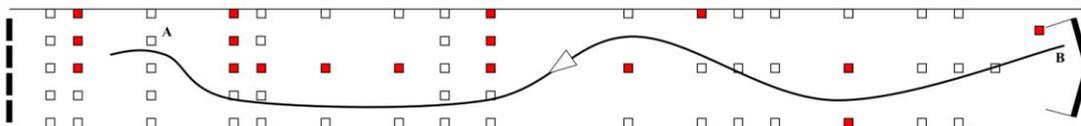
Pour être admis à l'épreuve hors circulation, il faut avoir obtenu un résultat favorable, soit un total de points strictement supérieur à **16** sous réserve de ne pas posséder de note éliminatoire et avoir obtenu un résultat favorable à l'exercice de maniabilité.

Exercices de maniabilité catégorie C

 <p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : C 8 à 10 mètres</p> <p>Fiche n° 1</p>	<p>Type d'exercice : stationnement en créneau</p> <p>Nombre d'obstacle nécessaire : 17</p> <p>Point A : - position du véhicule en début d'épreuve HC</p> <p>- fin de l'épreuve en marche arrière</p> <p>Point B : départ de l'épreuve en marche arrière</p> <p>Implantation des Obstacles : ■</p>
---	--	---

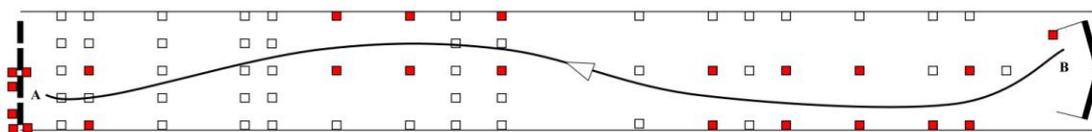


 <p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : C 8 à 10 mètres</p> <p>Fiche n° 2</p>	<p>Type d'exercice : stationnement en créneau</p> <p>Nombre d'obstacle nécessaire : 17</p> <p>Point A : - position du véhicule en début d'épreuve HC</p> <p>- fin de l'épreuve en marche arrière</p> <p>Point B : départ de l'épreuve en marche arrière</p> <p>Implantation des Obstacles : ■</p>
---	--	---

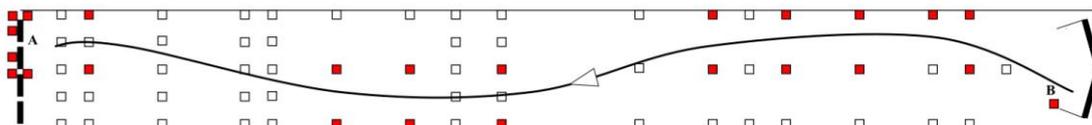


Annexe 3

 <p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : C 8 à 10 mètres</p> <p>Fiche n° 3</p>	<p>Type d'exercice : mise à quai</p> <p>Nombre d'obstacle nécessaire : 24</p> <p>Point A : - position du véhicule en début d'épreuve HC</p> <p>- fin de l'épreuve en marche arrière</p> <p>Point B : départ de l'épreuve en marche arrière</p> <p>Implantation des Obstacles : ■</p>
---	--	--

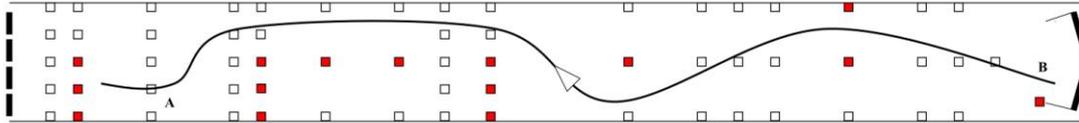


 <p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : C 8 à 10 mètres</p> <p>Fiche n° 4</p>	<p>Type d'exercice : mise à quai</p> <p>Nombre d'obstacle nécessaire : 24</p> <p>Point A : - position du véhicule en début d'épreuve HC</p> <p>- fin de l'épreuve en marche arrière</p> <p>Point B : départ de l'épreuve en marche arrière</p> <p>Implantation des Obstacles : ■</p>
---	--	--

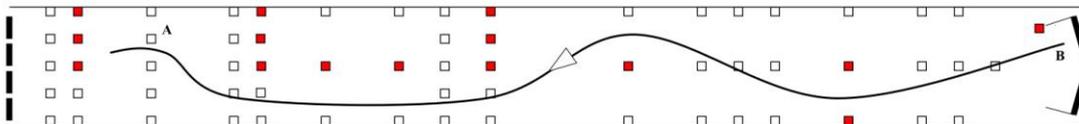


Annexe 3

	ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE	Catégorie : C + 10 mètres	Type d'exercice : stationnement en créneau Nombre d'obstacle nécessaire : 15 Point A : - position du véhicule en début d'épreuve HC
		Fiche n° 1	Point B : - fin de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■

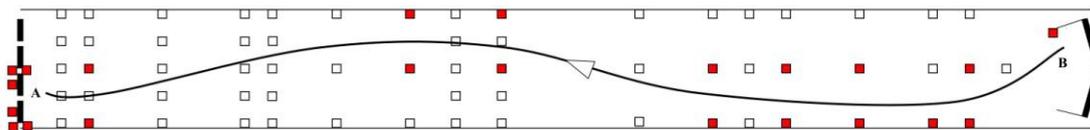


	ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE	Catégorie : C + 10 mètres	Type d'exercice : stationnement en créneau Nombre d'obstacle nécessaire : 15 Point A : - position du véhicule en début d'épreuve HC
		Fiche n° 2	Point B : - fin de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■

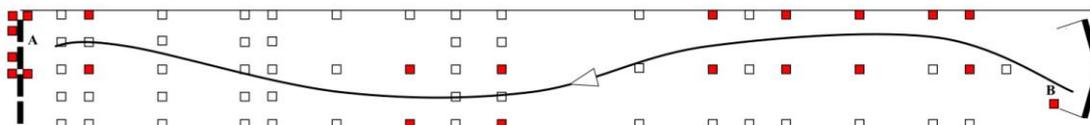


Annexe 3

	ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE	Catégorie : C + 10 mètres	Type d'exercice : mise à quai Nombre d'obstacle nécessaire : 22 Point A : - position du véhicule en début d'épreuve HC
		Fiche n° 3	Point B : - fin de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■



	ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE	Catégorie : C + 10 mètres	Type d'exercice : mise à quai Nombre d'obstacle nécessaire : 22 Point A : - position du véhicule en début d'épreuve HC
		Fiche n° 4	Point B : - fin de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■



Annexe 3

Ensemble de véhicules Transport de marchandises

Catégorie CE

Rappel :

**Accueil candidats
Tirage au sort piste
Interrogation écrite
Bilan IE
Socle minimum 1
Attelage
Socle minimum 2
Thème tiré au sort (parmi 6)
IO
Socle minimum 3
Test de maniabilité
Dételage
Bilan final**

Socle 1	Attelage	Socle 2	Socle 3 (après le thème et l'IO)	Dételage (après la maniabilité)
<u>1. Contrôle immobilisation</u> <u>2. Documents de bord</u> <u>3. Verrouillage cabine</u> <u>4. Contrôles véhicule tracteur</u> Carrosserie/vitrage Roues Taches Chargement / marchandises <u>5. Contrôles remorque</u> Caisse Roues Chargement / marchandises <u>6. Mise marche du moteur et installation</u> <u>7. Positionnement Véhicule</u> <u>8. Compatibilités</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Accouplement - Essai de traction (CE) - Arrêt moteur - Vérification verrouillage - Branchements flexibles - Suppression stabilisation et immobilisation 	<u>10. Annonce dimensions et poids</u> <u>11. Feux</u>	<u>14. Vérifications systèmes de freinage</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Moteur arrêté et immobilisation véhicule - Stabilité du sol - Immobilisation et stabilisation de la remorque - Débranchements flexibles - Déverrouillage - Mise en marche et pression d'air - Dégagement (en 3 temps pour le CE semi-remorque) - Suspension et barre anti-encastrement le cas échéant - Remise en position initiale

FICHE DE RECUEIL ÉPREUVE HORS CIRCULATION

Candidat

Nom :

Prénom :

Catégorie CE

INTERROGATION ECRITE	E	0	1	2	3
PHASES					
1- Contrôle de l'immobilisation 2- Vérification des documents de bord 3- Vérifications générales		0	1		
4- Contrôles véhicule					
• État carrosserie / caisse / cabine / vitrage		0	1		
• Roues		0	1		
• Taches (sous l'ensemble du véhicule)		0	1		
• Chargement		0	1		
6- Contrôles remorque / semi-remorque					
• État général de la caisse		0	1		
• Roues		0	1		
• Chargement		0	1		
6- Mise en marche moteur		0	1		
7- Positionnement du véhicule tracteur (non évalué)					
8- Compatibilité		0	1	2	
9- Attelage	E	0	1	2	
10- Annonce dimensions et poids		0	1		
11- Feux		0	1		
12- Thème		0	1	2	3
13- Interrogation orale	E		1	2	3
14- Vérification des systèmes de freinage	E		1	2	3
15- Dételage		0	1	2	
Gestes et postures		0	1		
<i>Total général</i>					

Catégorie CE	BON si total > à 24 Pts
--------------	-------------------------

MANOEUVRE(S) – N° :			
	M1	ECHEC	BON
	M2	ECHEC	BON

BILAN FINAL	INSUFFISANT	FAVORABLE
-------------	-------------	-----------

Observations :

Cocher case si abandon du candidat en cours d'épreuve ou intervention de sécurité

TEST DE CONNAISSANCES – Catégorie CE

	POINTS	
Interrogation écrite	E, 0, 1, 2, 3	
1. Contrôle de l'immobilisation (position de la commande et/ou voyant allumé)	0	1
2. Vérification des documents de bord (présence du porte-documents)	0	1
3. Vérifications générales verrouillage de la cabine	0	1
4. Contrôles du véhicule tracteur	0	1
<ul style="list-style-type: none"> • <i>État général carrosserie et vitrage</i> Absence d'anomalie sur l'avant, les côtés et l'arrière	0	1
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Roues</i> Absence d'anomalie	0	1
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Taches</i> Absence de tache sous le véhicule	0	1
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chargement</i> Absence d'anomalie	0	1
5. Contrôles remorque	0	1
<ul style="list-style-type: none"> • <i>État général de la caisse</i> Absence d'anomalie sur l'avant, les côtés et l'arrière	0	1
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Roues</i> Absence d'anomalie	0	1
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chargement</i> Absence d'anomalie	0	1
6. Mise en marche du moteur annonce voyant(s) et anomalie(s), réglage siège et rétroviseurs	0	1
7. Positionnement du véhicule tracteur	0	1
8. Compatibilité des systèmes d'attelage, des connexions électriques, des connexions pneumatiques, des poids, des distances	0, 1 ou 2	
9. Attelage accouplement, essai de traction, vérification verrouillage, branchement flexibles, suppression des dispositifs de stabilisation et d'immobilisation, mise en position « route » de la suspension le cas échéant	E, 0, 1 ou 2	
10. Annonce dimensions et poids longueur, largeur, hauteur, masse maximale	0	1
11. Feux Absence d'anomalie des feux de stop, de détresse, de croisement, de gabarit	0	1

	POINTS	
12. Thème tiré au sort	0, 1, 2 ou 3	
I Documents de bord, triangle, extincteur		
Présentation :		
1) certificats d'immatriculation (tracteur et remorque)		
2) certificats d'assurance (tracteur et remorque)		
3) carte routière détaillée, taxe à l'essieu		
4) constat amiable		
5) manuel d'utilisation		
Présence		
6) triangles de présignalisation, éthylotest		
7) de(s) (l') extincteur(s)		
8) vêtement de haute visibilité		
II Feux, dispositifs de contrôles et accessoires		
1. 2. 3. Vérification état et fonctionnement de 3 feux		
4. 5. 6. Emplacement, rôle et fonctionnement :		
- de deux dispositifs de contrôles ;		
- d'un accessoire.		
III Niveaux, glaces, rétroviseurs, essuie-glaces		
1) huile moteur, liquide de refroidissement, lave-glace		
2) liquide dépolluant (AdBlue/urée)		
3) assistance de direction, d'embrayage et liquide de frein		
4) rétroviseurs (état et fixation)		
5) glaces et pare-brise (état et propreté)		
6) essuie-glaces (état)		
IV Pneumatiques, roues, suspension, direction		
1) pneumatiques tracteur et remorque (bande de roulement, pression et flanc)		
2) roue et suspension (corps étranger, écrous et suspension), garde-boue		
3) assistance de direction (niveau et explications)		
V Caractéristiques de l'ensemble		
Présentation :		
1) marque, type, puissance du véhicule tracteur		
2) porte-à-faux avant (tracteur) et arrière (remorque)		
Vérification :		
3) plaques de tare et immatriculation		
4) disques de limitation de vitesses		
5) dispositifs réfléchissants		
6) dispositifs latéraux et anti-encastrement		
VI Transport de marchandises		
1) ouverture compartiment marchandises		
2) état et étanchéité		
3) poids, nature, répartition, arrimage du chargement		
4) fermeture compartiment marchandises		
13. Interrogation orale	E, 1, 2 ou 3	
Questions de sécurité		
14. Vérification des systèmes de freinage	E, 1, 2 ou 3	
mise en pression (1), vérification frein de parc (2), vérification du frein de service (3), fin (4)		
Manœuvre(s), essai 1 et 2	OUI	NON
15. Dételage	0, 1 ou 2	
immobilisation tracteur, sol, immobilisation et stabilisation remorque/semi-remorque, débranchement flexibles, ouverture système attelage, dégagement		
Gestes et postures	0	1
Bilan final (seuil pour être reçu : 25 points)		

1 - Contrôle de l'immobilisation

Le candidat s'assure, au besoin en mettant le contact, que le véhicule est bien immobilisé (position de la commande et / ou voyant allumé).

2 - Vérification des documents de bord

Le candidat s'assure de la présence des porte-documents contenant les pièces obligatoires pour le véhicule tracteur et la remorque.

3 - Vérifications générales

Pour les véhicules équipés d'une cabine basculante, le candidat s'assure du bon verrouillage au moyen du témoin situé au tableau de bord (voyant éteint) ou de tout autre moyen prévu par le constructeur.

Évaluation : des phases 1, 2 et 3.

Ces 3 phases sont regroupées pour l'évaluation.

Notation 1 : vérifications réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs vérification(s) erronée(s) ou non réalisée(s).

4 - Contrôles du véhicule tracteur

État général de la carrosserie et du vitrage : le candidat s'assure de l'absence d'anomalie concernant la carrosserie, la caisse, la cabine, ou la bâche et le vitrage pour la face avant, les cotés, l'arrière du véhicule.

Pour la vérification du vitrage, les glaces des rétroviseurs sont à prendre en compte.

Évaluation :

Notation 1 : vérifications réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs vérification(s) erronée(s) ou non réalisée(s).

Roues : le candidat s'assure de l'absence d'anomalie relative aux roues du véhicule.

Évaluation :

Notation 1 : vérifications réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs vérification(s) erronée(s) ou non réalisée(s).

Taches : le candidat vérifie sous l'ensemble du véhicule l'absence de tache.

Évaluation :

Notation 1 : vérification réalisée.

Notation 0 : vérification erronée ou non réalisée.

Chargement :

Camion-remorque : le candidat s'assure de l'absence d'anomalie liée au chargement en ouvrant une porte, le hayon, le rideau ou la bâche donnant accès au compartiment destiné aux marchandises.

Semi-remorque : le véhicule tracteur n'étant pas destiné à recevoir de chargement, la notation 1 est systématiquement attribuée.

Évaluation :

Notation 1 : vérification réalisée.

Notation 0 : vérification non réalisée.

5 - Contrôles remorque

État général de la caisse : le candidat s'assure de l'absence d'anomalie extérieure concernant la caisse ou la bâche de la remorque pour la face avant, les cotés, l'arrière.

Évaluation :

Notation 1 : vérifications réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs vérification(s) erronée(s) ou non réalisée(s).

Roues : le candidat s'assure de l'absence d'anomalie relative aux roues de la remorque.

Évaluation :

Notation 1 : vérifications réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs vérification(s) erronée(s) ou non réalisée(s).

Chargement : le candidat s'assure de l'absence d'anomalie liée au chargement en ouvrant une porte, le hayon, le rideau ou la bâche donnant accès au compartiment destiné aux marchandises.

Évaluation :

Notation 1 : vérification réalisée.

Notation 0 : vérification non réalisée.

6 - Mise en marche du moteur

Le candidat met le moteur en marche. Il annonce les voyants restés allumés et signale immédiatement toute anomalie.

Il règle au besoin son siège, son volant, ses rétroviseurs.

Évaluation :

Notation 1 : actions et annonces réalisées.

Notation 0 : une action ou annonce non réalisée.

7 - Positionnement du véhicule tracteur

Le candidat positionne son véhicule dans l'alignement de la remorque.

CE camion-remorque : le candidat relève la barre anti-encastrement (celle-ci peut être relevée, par le candidat, avant de positionner le véhicule tracteur). Il positionne le porteur dans l'alignement de la remorque et l'immobilise avant que l'arrière ne s'engage au dessus de l'extrémité de la flèche de la remorque. Il vérifie l'ouverture et le positionnement du crochet d'attelage par rapport à l'axe de la flèche.

CE semi-remorque : le candidat positionne le tracteur dans l'alignement de la semi-remorque et l'immobilise avant que l'arrière ne s'engage sous la semi. Il vérifie la hauteur et l'inclinaison de la sellette du tracteur, son graissage et l'ouverture du verrou coupleur.

Pour toutes les catégories, le candidat veille à conserver une distance suffisante lui permettant de circuler aisément entre la remorque et l'extrémité arrière du tracteur.

Le candidat modifie éventuellement la hauteur de suspension.

8 - Compatibilité

Le candidat vérifie la compatibilité :

- des systèmes d'attelage ;
- des connexions électriques ;
- des connexions pneumatiques ;
- des distances ;
- des poids.

Compatibilité des poids :

Camion-remorque : le candidat vérifie, en annonçant les chiffres :

- que le PTAC / MCMA de la remorque et du véhicule tracteur sont respectés ;
- que la somme du poids réel de la remorque et du véhicule tracteur est bien inférieure ou égale au poids maximal autorisé / masse maximale autorisée de l'ensemble (MMA).

NB : la MMA est égale à la plus petite des deux valeurs entre :

- PTRAC / MCMA de l'ensemble, en fonction du nombre d'essieux
- et
- somme des PTAC / MCMA.

Véhicule articulé : le candidat vérifie, en donnant les chiffres :

- que le PTAC / MCMA de la semi-remorque est respecté ;
- que la somme du poids réel de la semi-remorque et du poids à vide du tracteur est bien inférieure ou égale au poids maximal autorisé / masse maximale autorisée de l'ensemble (MMA).

NB : la MMA, pour un véhicule articulé, correspond à la plus petite des deux valeurs entre :

- PTRAC / MCMA de l'ensemble, en fonction du nombre d'essieux
- et
- PV du tracteur + PTAC/MCMA de la semi-remorque.

Pour la compatibilité des distances :

CE camion remorque : le candidat vérifie que la distance comprise entre l'extrémité de la flèche d'attelage et le tablier de la remorque est supérieure à la diagonale comprise entre l'axe du crochet d'attelage et l'angle arrière de la caisse du porteur.

CE semi-remorque : le candidat vérifie que la distance comprise entre le pivot d'attelage et l'arrière de la cabine du tracteur est supérieure à la diagonale comprise entre la cheville

ouvrière et l'angle du tablier de la semi-remorque. De même, il vérifie que la diagonale comprise entre la cheville ouvrière et les béquilles est supérieure à celle comprise entre le pivot d'attelage et l'angle arrière du tracteur.

Évaluation :

Notation 2 : ensemble des éléments de compatibilité correctement restitué.

Notation 1 : un élément oublié ou erroné (sauf poids).

Notation 0 : compatibilité des poids erronée ou oubliée ; plus d'un autre élément erroné ou oublié.

9 - Attelage

L'attelage doit comprendre impérativement les opérations indiquées ci-après.

- Le candidat procède à l'accouplement et à l'essai de traction. Concernant les ensembles constitués d'un véhicule tracteur et d'une semi-remorque, le nombre d'essais pour réussir l'accouplement est limité à 4. Si l'objectif n'est pas atteint au terme de ces essais, la notation éliminatoire est appliquée et l'examen est interrompu.
- Il immobilise son véhicule et arrête son moteur.
- Il s'assure du bon verrouillage du système d'attelage (position de la poignée ou de la cheville ou du témoin).
- Il branche ses divers flexibles (pneumatiques/électriques suivant l'équipement de l'ensemble de véhicules).
- Il remet en place la ou les béquilles.
- Il supprime les dispositifs d'immobilisation.
- Suivant l'équipement du véhicule tracteur, le candidat remet en position « route » la suspension.

Notation 2 : ensemble correctement restitué.

Notation 1 : une opération erronée ou non réalisée.

Notation 0 : - plus d'une opération erronée ou non réalisée.

- essai de traction erroné ou non réalisé.

- non vérification du verrouillage.

Éliminatoire : essai de traction erroné ou non réalisé et non vérification du verrouillage

Impossibilité d'accoupler par mauvaise manipulation du candidat (en cas d'avarie du matériel, le candidat est excusé).

Intervention de sécurité.

A l'occasion de l'attelage, l'examineur peut être amené à intervenir pour préserver le matériel, dans le cas, par exemple, d'une :

- hauteur de sellette inférieure à celle de la cheville ouvrière (semi-remorque) ;
- hauteur de la sellette supérieure à l'angle bas de la remorque (semi-remorque) ;
- hauteur du crochet d'attelage supérieure à la hauteur de la flèche de la remorque (camion-remorque) ;
- hauteur du crochet d'attelage inférieure à la hauteur de la flèche de la remorque (camion-remorque).

En cas d'intervention de l'examineur, l'examen est interrompu et le candidat ajourné.

10 - Annonce dimensions et poids

Le candidat annonce les longueur / largeur / hauteur / PTRA/MCMA de l'ensemble attelé.

Évaluation :

Notation 1 : annonces réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs annonce(s) erronée(s) ou non réalisée(s).

11 - Feux

Le candidat vérifie l'absence d'anomalie sur les **feux stop**, de **détresse**, **croisement**, **gabarit**.
Les feux arrière du véhicule tracteur ne sont pas à prendre en compte pour ces vérifications.
Pour la vérification des feux stop, le candidat peut demander l'assistance de l'examineur.
Pour la vérification des feux de détresse, les répétiteurs latéraux sont à prendre en compte.
Pour la vérification des feux de croisement, les feux de position latéraux de l'ensemble et les feux rouges arrière de la remorque sont à prendre en compte.
Si le véhicule en est équipé, le candidat peut utiliser la fonction « autotest » des feux.

Évaluation :

Notation 1 : vérifications réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs vérification(s) erronée(s) ou non réalisée(s).

12 - Thème tiré au sort

Les thèmes comportent des items à traiter.

Thème 1 : documents de bord, triangles, extincteur (8 items)

L'élève présente le contenu des porte-documents présents dans le véhicule :

- 1 - certificat d'immatriculation (concordance et validité de la visite technique) pour le véhicule tracteur et la remorque ;
- 2 - certificat d'assurance (concordance et validité) pour le véhicule tracteur et la remorque ;
- 3 - carte routière détaillée du secteur d'examen, taxe à l'essieu ;
- 4 - constat amiable ;
- 5 - manuel d'utilisation.

Rappel : les documents ne doivent comporter aucune mention supplémentaire à l'original, surlignage ou autres annotations (art. 1^{er} de l'arrêté du 23 avril 2012 modifié).

Il s'assure de la présence :

- 6 - des 2 triangles de présignalisation et de l'éthylotest obligatoire ;
- 7 - de(s) l'extincteur(s) ;
- 8 - du vêtement de haute visibilité. Il n'est pas fait référence au vêtement de haute visibilité lorsqu'il est porté par le candidat.

Thème 2 : feux, dispositifs de contrôle et accessoires (6 items)

Le candidat vérifie l'état et le fonctionnement de :

- **3** feux, choisis par l'examineur dans la liste suivante : feux de position, feux de croisement, feux de route, feux de brouillard avant, feux de brouillard arrière, feux de marche arrière, feux stop, feux d'encombrement, feux indicateurs de changement de direction, feux de détresse, feux de plaques d'immatriculation, feux diurnes, feux d'angle, feux de stationnement ...

L'examineur veille à ne pas demander un contrôle déjà effectué lors des vérifications courantes de sécurité.

Le candidat doit connaître l'emplacement, le rôle et le fonctionnement des dispositifs de contrôle et des accessoires.

L'examineur interroge l'élève sur :

- **2** dispositifs de contrôle (voyants, témoins, ordinateur de bord, cadrans de contrôle..., à l'exclusion du chronotachygraphe) ;
- **1** accessoire (essuie-glaces, ventilation, avertisseur sonore, commandes..., à l'exclusion de l'autoradio et du système de navigation par satellite).

Thème 3 : niveaux, glaces, rétroviseurs, essuie-glaces (6 items maxi. en fonction de l'équipement et de l'accessibilité du véhicule)

Le candidat annonce et montre les orifices de remplissage des différents niveaux :

- 1 - huile moteur, liquide de refroidissement, lave-glace ;
- 2 - liquide dépolluant (AdBlue/urée) ;
- 3 - assistance de direction, assistance d'embrayage, liquide de frein.

Il annonce les contrôles à effectuer concernant :

- 4 - les rétroviseurs (état et fixation) ;
- 5 - les glaces et pare-brise (état et propreté) ;
- 6 - les essuie-glaces (état).

Thème 4 : pneumatiques, roues, suspension, direction (3 items)

Le candidat contrôle une roue du véhicule tracteur et une roue de la remorque.

En cas de présence d'un essieu jumelé, le contrôle se fera impérativement sur un jumelage.

- 1 - pneumatique : état de la bande de roulement, des flancs, pression visuelle.
- 2 - roue et suspension : si le carrossage et/ou l'enjoliveur le permettent :
 - le candidat s'assure de l'absence de corps étranger dans le jumelage ;
 - il vérifie la présence et le serrage apparent des écrous de roues ;
 - il contrôle visuellement l'état de la suspension (état des lames, des coussins d'air, absence de fuite d'air, de fuite hydraulique sur amortisseur...) et du garde-boue.
- 3 - assistance de direction :

Deux contrôles sont prévus :

- vérification du niveau du bocal d'assistance de direction ;
- un essai en tournant le volant d'un demi-tour environ, en avançant sur une courte distance (afin d'éviter de tourner les roues en statique) pour vérifier l'absence de bruits anormaux et de points de résistance.

Pour éviter un démarrage supplémentaire du véhicule, ce contrôle de l'assistance de direction s'effectuera juste avant le repérage du parcours de maniabilité.

A cet effet, le candidat fera le contrôle du bocal d'assistance de direction suivi d'une explication théorique de l'essai. Son évaluation et l'attribution de la notation porteront uniquement sur ces deux éléments.

L'essai pratique est réalisé mais non évalué. Compte tenu du positionnement de cet essai, l'examineur pourra rappeler au candidat qu'il doit l'effectuer avant le repérage de l'épreuve de maniabilité en marche avant.

Thème 5 : caractéristiques de l'ensemble, plaques, disques limitations de vitesses, dispositifs réfléchissants / catadioptriques, protections latérales et arrière (6 items)

Le candidat présente son ensemble de véhicules :

- 1 - marque, type, puissance du véhicule tracteur ;
- 2 - il annonce les porte-à-faux avant du véhicule tracteur et arrière de la remorque.

Il vérifie la présence et l'état :

- 3 - des plaques du véhicule tracteur et de la remorque (tare et immatriculation) ;
- 4 - des disques de limitation de vitesses de la remorque ;
- 5 - des dispositifs réfléchissants (catadioptriques) arrières et latéraux de l'ensemble et du dispositif complémentaire de signalisation arrière pour la remorque ;
- 6 - le cas échéant, des dispositifs latéraux de protection et anti-encastrement arrière.

Thème 6 : transport de marchandises (4 items)

Pour la remorque ou semi-remorque, le candidat :

- 1 - contrôle l'ouverture de l'accès au compartiment marchandises en ouvrant les portes, le hayon, le rideau ou la bâche. En présence de portes, le candidat doit les fixer en position ouverte à l'aide des dispositifs prévus.
- 2 - contrôle l'état et l'étanchéité du compartiment marchandises, en montant dans le compartiment si nécessaire.
- 3 - annonce le poids et la nature du chargement, vérifie sa répartition et son arrimage.
- 4 - ferme l'accès au compartiment marchandises et s'assure qu'il est correctement fermé.

Pour une semi-remorque de type citerne, le candidat :

- 1 - s'assure que les tuyaux éventuels sont bien arrimés ;
- 2 - vérifie, en accédant aux trappes de visite, leur bonne fermeture (il n'est pas demandé d'ouvrir une trappe et regarder à l'intérieur de la citerne) ;
- 3 - s'assure de l'étanchéité et de la bonne fermeture des vannes de vidange ;
- 4 - annonce le poids et la nature du chargement.

Évaluation du thème tiré au sort :

La notation s'établit selon une attribution de points modulable : 0, 1, 2 ou 3.

Le thème comprend plusieurs items à traiter.

Notation 3 : le candidat traite correctement le thème tiré au sort, tous les items sont correctement traités.

Notation 2 : un item comporte au moins une erreur ou oubli, les autres sont correctement traités.

Notation 1 : plus d'un item comporte au moins une erreur ou oubli.

Notation 0 : le candidat ignore le thème (réponse pratiquement inexistante ou totalement erronée).

13 - Interrogation orale

Le numéro de la fiche est tiré au sort par l'examineur par un jeu de plaquettes.

Le candidat est interrogé par l'examineur sur ses connaissances.

Le barème de l'interrogation orale est le suivant :

Notation 3 : ensemble des connaissances acquises.

Notation 2 : 2/3 des connaissances acquises.

Notation 1 : 1/3 des connaissances acquises.

Notation éliminatoire : moins d'1/3 des connaissances acquises.

14 - Vérification des systèmes de freinage.

1- Mise en pression à l'intérieur des réservoirs d'air : le candidat s'assure que la pression est suffisante, à l'aide du manomètre et / ou voyants).

2- Essai pratique du frein de parc : le candidat amorce un démarrage permettant de tester la retenue du frein de parc, l'ôte, constate l'évolution de la pression (voyant et/ou manomètre).

3- Essai pratique du frein de service : le candidat engage un rapport de vitesse et avance significativement. Il freine et, pied sur la pédale, constate l'évolution de la pression (voyant et/ou manomètre).

4- Le candidat annonce la fin des essais des systèmes de freinage.

Évaluation :

Notation 3 : le candidat a réalisé correctement les essais de frein.

Notation 2 : 1 opération erronée ou non réalisée.

Notation 1 : 2 opérations erronées ou non réalisées.

Éliminatoire : les trois premières opérations de la vérification (mise en pression, vérification du frein de parc, vérification du frein de service) sont erronées ou non réalisées.

15-Maniabilité.

Même si avant le test de maniabilité, l'élève n'a pas atteint un nombre de points suffisant pour pouvoir réussir son épreuve hors circulation ou s'il possède une erreur éliminatoire, il pourra bénéficier des deux essais au test de maniabilité s'il décide de poursuivre, mais, en cas de réussite de la manœuvre, l'examen restera défavorable.

16 - Dételage

Le dételage doit comprendre impérativement les opérations indiquées ci-après.

- Moteur arrêté, l'élève s'assure de l'immobilisation du véhicule (position de la commande ou voyant). Le frein de parc est serré.
- Il commente la stabilité du sol.
- Le candidat immobilise la remorque ou la semi-remorque (frein de remorque et place une cale en fonction de l'éventuelle pente : en général, sur l'avant de l'essieu le plus chargé, à l'arrière de l'essieu situé à l'extrémité arrière en cas de pente pouvant engendrer un recul).
- Le candidat la stabilise avec la ou les béquilles, au besoin en s'aidant de la suspension pneumatique.
- Le candidat débranche les flexibles (freins, électriques).
- Il déverrouille le système d'attelage.
- Le candidat démarre le véhicule, s'assure que la pression est suffisante.

Si CE semi-remorque

- avancement à mi-sellette
ou
- après dégagement de la cheville ouvrière baisse de la suspension pneumatique jusqu'au décollement de la sellette d'attelage ;
- il s'assure de la stabilité de la semi-remorque.

- Il dégage le véhicule tracteur.
- Il remet la suspension en position « route » le cas échéant.
- Il replace le véhicule tracteur dans sa position initiale.
- Il l'immobilise.
- Il remet la barre anti-encastrement en place (camion-remorque, si l'équipement le permet).

Évaluation :

Notation 2 : ensemble correctement restitué.

Notation 1 : une opération erronée ou non réalisée.

Notation 0 : plus d'une opération erronée ou non réalisée.

Intervention de sécurité.

A l'occasion du dételage, l'examineur peut être amené à intervenir pour préserver le matériel, dans le cas, par exemple :

- d'une absence de stabilisation de la remorque ou semi-remorque avant ouverture du verrou coupleur ou du crochet.
- de flexible(s) branché(s) avant avancement du véhicule tracteur.

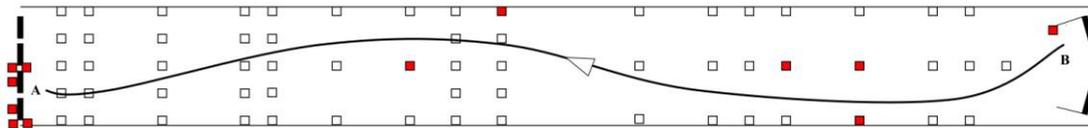
Bilan final.

En fin d'épreuve hors circulation, l'examineur établit le bilan final au candidat et renseigne la fiche de recueil.

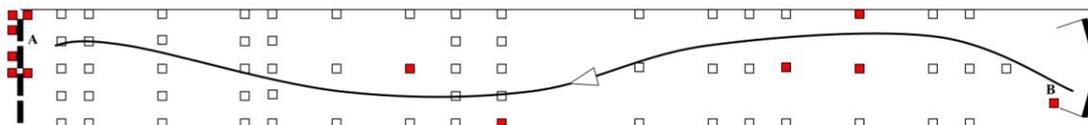
Pour être admis à l'épreuve hors circulation, il faut avoir obtenu un résultat favorable, soit un total de points strictement supérieur à 24 sous réserve de ne pas posséder de note éliminatoire et avoir obtenu un résultat favorable à l'exercice de maniabilité.

Exercices de maniabilité catégorie CE

 <p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIERE</p>	Catégorie : CE	Type d'exercice : mise à quai Nombre d'obstacle nécessaire : 12
	Fiche n° 1	Point A : - position du véhicule en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière Point B : départ de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■

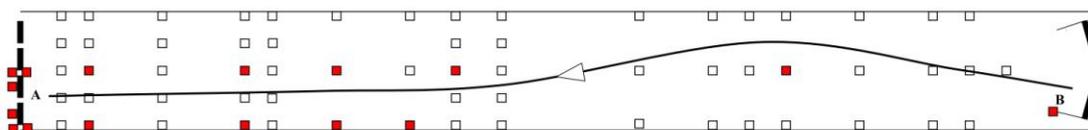


 <p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIERE</p>	Catégorie : CE	Type d'exercice : mise à quai Nombre d'obstacle nécessaire : 12
	Fiche n° 2	Point A : - position du véhicule en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière Point B : départ de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■

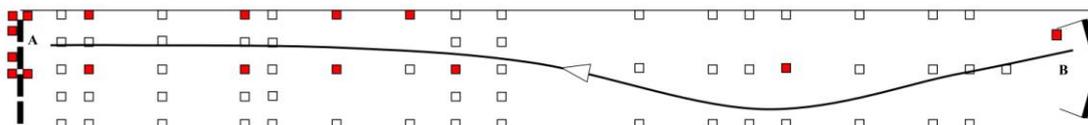


Annexe 3

 <p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIERE</p>	Catégorie : CE	Type d'exercice : mise à quai Nombre d'obstacle nécessaire : 16
	Fiche n° 3	Point A : - position du véhicule en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière Point B : départ de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■



 <p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIERE</p>	Catégorie : CE	Type d'exercice : mise à quai Nombre d'obstacle nécessaire : 16
	Fiche n° 4	Point A : - position du véhicule en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière Point B : départ de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■



Annexe 3

Notes :

Épreuve en circulation

Conduire rationnellement et en sécurité le véhicule.

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat en ce qui concerne la maîtrise de son véhicule dans les différentes situations de conduite, le respect de la réglementation tout en prenant en compte les aspects liés au véhicule, à l'état de la chaussée et aux autres usagers.

I. Elaboration du parcours

L'épreuve pratique se déroule sur des itinéraires variés empruntant des parcours urbains, routiers et, si possible, autoroutiers ou assimilés.

L'examineur privilégie le passage successif d'une zone à l'autre et veille autant que possible à ménager une progressivité du niveau de difficulté.

L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à déceler les changements de contextes de circulation et à adapter sa conduite en conséquence.

Le parcours doit comporter une proportion globale d'un tiers en agglomération et deux tiers hors agglomération.

La construction du parcours ne doit pas être figée mais elle doit correspondre aux besoins d'évaluation des compétences du candidat, au fur et à mesure qu'elles sont restituées.

Le parcours comporte une phase guidée, durant laquelle l'examineur utilise notamment les panneaux de signalisation, et une phase de conduite autonome.

Phase de conduite autonome (10 minutes) :

Cette phase est mise en œuvre à l'initiative de l'expert et consiste à demander au candidat de suivre un itinéraire et/ ou de se diriger vers un lieu précis. L'expert annonce le début et la fin de cette phase au candidat.

Pendant l'exercice, qui peut être fractionné, l'expert n'indique plus les directions et laisse le candidat en situation d'autonomie.

L'itinéraire demandé doit être balisé par des panneaux visibles.

Avant le départ, le candidat procédera à différentes opérations :

- **Présentation du chronotachygraphe.**
 - Numérique : le candidat indique à l'examineur que, conformément à la réglementation, il est dispensé de carte conducteur. Il vérifie le jour et l'heure indiqués sur l'appareil, s'assure que l'appareil est sur la position « autres tâches » et indique qu'il est automatique et qu'il enregistrera les déplacements du véhicule dès les premiers tours de roues (position conduite).
- **Documents de bord :** le candidat s'assure de la présence du ou des porte-documents contenant les papiers de bord.
- **Moteur et témoin de sécurité :** le candidat démarre son véhicule, s'assure de l'absence d'anomalie, annonce les voyants restés allumés.
- **Freinage :**
 - **Pneumatique :** le candidat s'assure que la pression du système de freinage est suffisante ;
 - **Hydraulique :** le candidat s'assure de l'extinction des voyants d'alerte liés au système de freinage, au besoin après avoir ôté le frein de parc.

Ces vérifications « avant le départ » ne sont pas prises en compte pour l'évaluation de l'épreuve en circulation.

II. Arrêt - départ en circulation :

L'examineur indique au candidat qu'il va devoir effectuer un arrêt pour quitter la circulation, soit sur un emplacement de stationnement, soit sur une aire de stationnement capable de recevoir un véhicule lourd.

N'est pas évaluée la capacité du candidat à trouver l'emplacement adéquat. Il est interdit de demander un stationnement en double file ou bordure de chaussée.

Afin de permettre un séquençage pertinent de l'épreuve, il est recommandé de provoquer cette situation approximativement à mi-parcours. L'arrêt lors d'un changement de candidat n'est pas pris en compte.

III. La chronologie :

1. Vérification identité
2. Présentation de l'épreuve
3. Epreuve
4. Bilan et transcription du résultat.

La présentation de l'épreuve :

le temps consacré au candidat est de 60 minutes et comprend :

- l'accueil du candidat et la vérification de son identité ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur, individuellement ou collectivement selon le nombre de candidat présent dans le véhicule, en précisant que chacun devra en sécurité et avec les précautions requises :
 - ✓ réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier, autoroutier ou assimilé ;
 - ✓ quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt et s'insérer dans le flot de circulation (arrêt – départ en circulation) ;
 - ✓ utiliser opportunément les rapports de la boîte de vitesses manuelle (selon équipement) ;
 - ✓ utiliser opportunément les possibilités de la boîte de vitesses automatique ou assimilée (selon équipement) ;
 - ✓ utiliser le ou les ralentisseurs dans des conditions normales (selon équipement);
 - ✓ suivre un itinéraire ou se rendre vers une destination, en autonomie, pendant la durée indiquée ;
 - ✓ appliquer les règles du code de la route, notamment les règles spécifiques aux gabarits et aux vitesses réglementées des véhicules lourds ;
 - ✓ adapter son allure aux conditions de circulation, de gabarit et de signalisation ;
 - ✓ adopter une allure normale avec le respect permanent de la sécurité du véhicule et des autres usagers ;
 - ✓ adapter sa conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
 - ✓ faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

- les vérifications et dispositions préalables à la conduite du véhicule ;
- La conduite effective d'une durée minimale de 45 minutes, dont environ 10 minutes de conduite autonome ;
- l'établissement du bilan des compétences.

IV. L'évaluation

Elle repose sur l'analyse et le bilan des compétences du candidat.

Cette évaluation repose sur un inventaire des points tant positifs que négatifs de l'aptitude à la conduite du candidat.

Pour chaque compétence, l'examineur prend en compte tant les actions bien réalisées que celles qui ne l'ont pas été.

A l'exception des compétences transversales, chacune est évaluée indépendamment des autres.

Pour évaluer les actions du candidat, il sera tenu compte du contexte de réalisation, de son manque d'expérience et du gabarit du véhicule ou de l'ensemble.

Il sera également pris en compte dans l'évaluation effectuée du fait que certaines erreurs du candidat découlent de situations particulièrement complexes.

Dans les derniers instants de l'examen, il convient d'éviter que le candidat qui a largement démontré ses compétences ne soit ajourné. Un conseil ou une remarque formulée en temps voulu, peuvent faire naître la bonne réaction et confirmer les aptitudes du candidat.

Les écarts de conduite importants constatés sont signalés au candidat dans le but de lui permettre de les corriger et de déterminer le niveau réel d'acquisition de la compétence en cause.

Cette annonce doit être effectuée sur un ton neutre, de manière à ce quelle ne soit pas perçue comme une remontrance par le candidat.

Évaluation de la compétence : « Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord »

Cette compétence comprend d'une part l'installation au poste de conduite, et d'autre part, la vérification par le candidat de la sécurité à bord du véhicule.

Avant le départ, et à chaque fois que cela est nécessaire, le candidat procède aux différents réglages lui permettant d'avoir une bonne visibilité et d'atteindre toutes les commandes pour agir efficacement. Si nécessaire, il règle son siège, ses rétroviseurs, l'appui-tête et, lorsque l'installation le permet, le volant et la ceinture de sécurité. Il s'assure de la sécurité à bord en vérifiant notamment que tous les ouvrants sont bien fermés et que tous les passagers sont correctement ceinturés.

L'examineur s'attache à vérifier le résultat de l'installation et non pas la manière par laquelle le candidat a procédé pour y parvenir.

- Si le candidat s'installe correctement au poste de conduite et s'assure valablement de la sécurité à bord, la notation 2 est attribuée ;
- Si le candidat ne réalise que partiellement ces opérations, la notation 1 est attribuée ;

- Si le candidat oublie plusieurs éléments démontrant son incapacité à s'installer et à se préparer à conduire, la notation 0 est attribuée.

S'il l'estime nécessaire pour les besoins de l'évaluation, l'examineur pourra questionner le candidat.

Évaluation des compétences dynamiques du candidat

- « Connaître et utiliser les commandes » ;
- « Prendre l'information » ;
- « Adapter son allure aux circonstances » ;
- « Appliquer la réglementation » ;
- « Communiquer avec les autres usagers » ;
- « Partager la chaussée » ;
- « Maintenir des espaces de sécurité ».

Pour chacune de ces compétences, l'examineur attribue une notation comprise entre 0 et 3 en s'appuyant sur les définitions ci-après :

Niveau 0 : au moins une composante de la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer. Pour autant, la sécurité n'a pas dépendu des tiers ;

Niveau 1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen de manière incomplète ;

Niveau 2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variable ;

Niveau 3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Le niveau 3 ne correspond pas nécessairement à une prestation parfaite et l'évaluation doit tenir compte tant du contexte de réalisation des actions de conduite que de l'expérience limitée du candidat.

Erreur éliminatoire : toute action, non-action ou tout comportement dangereux du candidat le plaçant, lui ou les autres usagers, dans une situation où la sécurité dépendrait essentiellement des réactions des tiers constitue une erreur éliminatoire.

Sans préjudice de cette définition, l'erreur éliminatoire est également constituée si le candidat commet l'une des infractions suivantes :

- Circulation à gauche sur chaussée à double sens (art. R. 412-9) ;
- Franchissement d'une ligne continue (art. R. 412-19) ;
- Circulation sur bande d'arrêt d'urgence (art. R. 412-8) ou les voies réservées (art. R. 412-7) ;
- Non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt (art. R. 412-30, R. 415-6) ;
- Non-respect d'un panneau d'accès interdit (arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, art. R. 411-25) ;
- Circulation en sens interdit (art. R. 412-28).

Dans l'évaluation, il conviendra de prendre en compte la particularité de la conduite d'un véhicule ou ensemble de véhicules du groupe lourd. Leur encombrement et certains aménagements routiers peuvent en effet conduire le candidat à, par exemple, franchir une ligne continue sans que cela n'entraîne l'attribution de la note éliminatoire.

L'erreur éliminatoire entraîne obligatoirement l'échec à l'examen, qu'elle ait ou non nécessité une intervention de l'examineur.

L'erreur éliminatoire, qu'elle nécessite ou non de la part de l'examineur une intervention, doit correspondre à une action susceptible d'entraîner une réelle mise en cause de la sécurité.

Dans tous les cas, sans en préciser le caractère éliminatoire, l'examineur doit signaler clairement cette erreur au candidat.

Examen non mené à son terme :

En cas d'incapacité manifeste du candidat à assurer la sécurité, l'examineur peut décider de ne pas mener l'examen à son terme. Cette incapacité entraîne l'échec à l'examen.

Le fait pour le candidat de commettre une erreur éliminatoire, y compris si elle a nécessité l'intervention de l'examineur, ne constitue pas nécessairement une incapacité manifeste à assurer la sécurité et l'épreuve doit être menée à son terme.

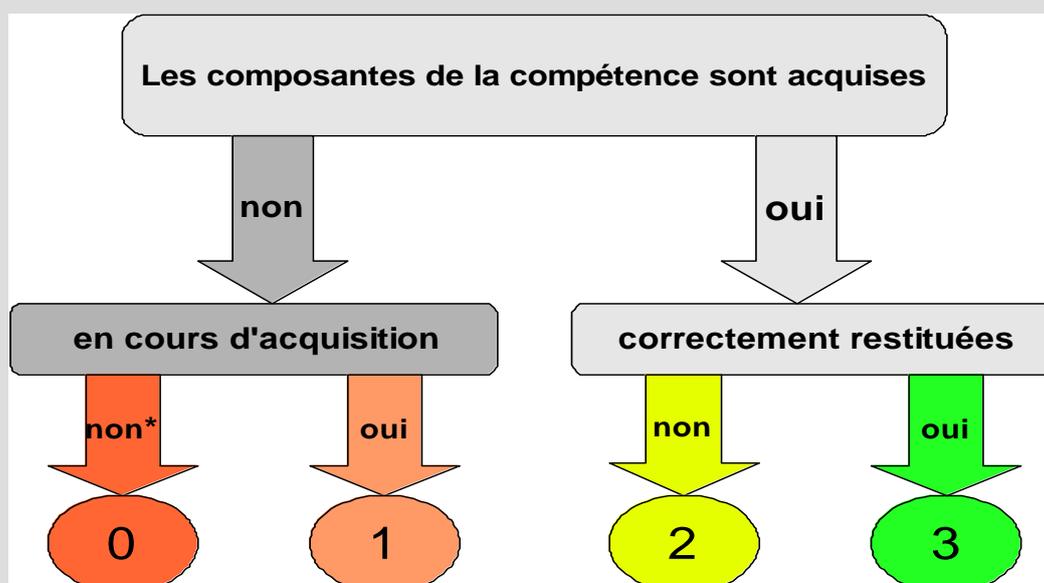
En revanche, si la conduite du candidat présente un danger manifeste, il est mis un terme à l'épreuve, notamment lorsque l'accumulation d'erreurs contraint l'examineur à intervenir régulièrement.

Dans ce cas, l'examineur dirige le candidat vers le point de départ ou le point de prise en charge du prochain candidat par le chemin le plus court.

Lorsque l'examen a été arrêté dans ces conditions, l'examineur le précise en cochant la case dédiée du bilan de compétences : « examen non mené à son terme ».

Illustration du processus de raisonnement

Pour chaque compétence dynamique, l'examineur devra procéder au raisonnement suivant :



() Il suffit qu'une seule composante ne soit pas en phase d'acquisition (incapacité du candidat à la restituer) pour que la notation 0 soit attribuée à la compétence concernée.*

Connaître et utiliser les commandes

4 composantes :

1. Boite de vitesses (le cas échéant)

L'examineur vérifie si le candidat sait utiliser l'ensemble des rapports de la boite de vitesses et en sélectionner les rapports de manière rationnelle.

2. Volant

Le candidat sait manipuler le volant de façon à maîtriser la trajectoire de son véhicule. Elle doit permettre d'obtenir une bonne trajectoire et de prévenir ou de corriger les éventuels écarts de direction.

3. Commandes de freinage, de ralentisseur, d'embrayage (le cas échéant) et d'accélération

L'examineur vérifie si le candidat sait utiliser de manière appropriée et chaque fois que cela est nécessaire le frein, le ralentisseur, l'embrayage et l'accélérateur.

4. Accessoires, tableau de bord et témoins

Pour cette composante l'examineur s'attache à vérifier si :

- le candidat met correctement en service dès que nécessaire les accessoires indispensables au maintien de la sécurité ;
- le candidat connaît les informations du tableau de bord et prend les décisions qui s'imposent.

Prendre l'information

2 composantes :

1. Le candidat sait prendre l'information vers l'avant et latéralement

Le candidat recherche les indices proches et lointains situés dans le sens de la marche ou susceptibles de rencontrer sa trajectoire.

L'examineur vérifie si, de manière générale, le candidat est en capacité de regarder assez loin, assez large, assez vite pour détecter les indices lui permettant de conduire en sécurité.

2. Le candidat sait prendre l'information à l'aide des rétroviseurs

Le candidat sait vérifier à l'aide de ses rétroviseurs qu'il ne surprendra pas ou ne gênera pas un autre usager.

L'examineur vérifie, sur toute la durée de l'examen, si les contrôles effectués par le candidat permettent de s'arrêter, de changer de direction, de prendre en compte les porte-à-faux, de modifier son allure et de s'insérer dans la circulation en sécurité.

Lorsque la situation ou la configuration des lieux l'exige, le candidat sait compléter sa prise d'information par un contrôle en vision directe.

L'examineur vérifie, sur l'ensemble de la prestation, si les contrôles et la mobilité du regard permettent de tenir compte des angles morts dans les situations le nécessitant.

Adapter son allure aux circonstances

2 composantes :

1. Adaptation de l'allure en fonction de la configuration des lieux et des conditions météorologiques
2. Adaptation de l'allure en fonction des situations de conduite et de la densité de circulation

Pour ces 2 composantes, l'examineur vérifie notamment, et tout au long de l'examen, si :

- le candidat sait adapter son allure à la largeur de la voie, à la déclivité, lors des franchissements d'intersection, lors des changements de direction... ;
- le candidat sait ralentir progressivement avant l'arrêt ;
- le candidat est capable de prendre en compte les capacités du véhicule quand la situation l'exige (dépassements, voies d'insertion, changements de file ...) ;
- le candidat est capable de participer à la fluidité du trafic sans commettre de ralentissements excessifs ou d'arrêts injustifiés (l'examineur s'attachera à déceler si une allure trop basse est le reflet d'une attitude préventive ou d'une insuffisance de préparation).

Remarque : Les éventuels écarts liés à une vitesse excessive au regard des situations rencontrées sont à prendre en compte dans l'évaluation de cette compétence.

Appliquer la réglementation

3 composantes :

1. Respecter les limitations de vitesse

Remarque : Le non-respect des limitations de vitesse est à prendre en compte dans l'évaluation de cette composante.

Les excès de vitesse doivent s'apprécier globalement, en fonction des situations tout au long de l'examen.

2. Respect de la signalisation (horizontale/verticale)

3. Respect des règles de circulation

L'examineur s'attache à vérifier si, les éventuels écarts à la réglementation sont dus à une nécessaire adaptation aux situations rencontrées, à une méconnaissance des règles de circulation ou à de l'inattention.

Communiquer avec les autres usagers

3 composantes :

1. Utilisation des feux indicateurs de direction

L'examineur prend en compte les avertissements correctement effectués en regard de ceux absents ou effectués de façon prématurée, inversée ou tardive.

2. Utilisation des autres moyens : feux de détresse, avertisseurs sonore et lumineux, la gestuelle

L'examineur vérifie, lorsque la situation l'exige, si le candidat est capable d'avertir les autres usagers de situations particulières ou de dangers éventuels.

3. Comprendre les signaux des autres

L'examineur vérifie la capacité du candidat à prendre en compte les avertissements des autres usagers.

Partager la chaussée

2 composantes :

1. Choisir sa voie :

L'examineur vérifie dans le cadre de la démarche du bilan de compétence si :

Le candidat sait sélectionner la voie de circulation en fonction de la direction à suivre et de la réglementation :

- en marche normale
- en virage
- en franchissant les intersections
- en changeant de direction
- en démarrant, s'arrêtant, manœuvrant ou stationnant

2. Se placer dans sa voie :

L'examineur vérifie dans le cadre de la démarche du bilan de compétence si :

Le candidat sait positionner son véhicule ou ensemble de véhicules en tenant compte de la réglementation, de l'environnement et du contexte de circulation :

- en marche normale
- en virage
- en franchissant les intersections
- en changeant de direction
- en démarrant, s'arrêtant, manœuvrant ou stationnant

Maintenir des espaces de sécurité

2 composantes :

1. Espacements latéraux

L'examineur vérifie dans le cadre de la démarche du bilan de compétence si le candidat est capable de :

- maintenir des espaces latéraux suffisants avec le maintien de la sécurité ;
- maintenir des espaces de sécurité adaptés lors des dépassements, notamment au moment de se rabattre ;

- prendre en compte dans le maintien des espaces de sécurité les écarts éventuels des autres usagers, en particulier les plus vulnérables.

2. Espacements longitudinaux

L'examineur vérifie dans le cadre de la démarche du bilan de compétence si le candidat est capable de moduler la distance de sécurité, devant et derrière, en fonction de sa vitesse et des conditions de circulation.

Évaluation des compétences transversales

Autonomie et conscience du risque

L'examineur évalue l'autonomie et la conscience du risque du candidat au travers des compétences suivantes :

- analyse des situations ;
- adaptation aux situations ;
- conduite autonome.

S'agissant de l'analyse et de l'adaptation aux situations, l'évaluation intègre :

- l'observation du comportement du candidat ;
- la pertinence des réponses fournies par le candidat au questionnement éventuel de l'examineur.

a) Analyse des situations

Remarques :

L'examineur fondera son évaluation sur la base de faits et de comportements observés.

Toutefois, il pourra questionner le candidat en cours d'épreuve sur sa perception et son interprétation d'une situation de conduite rencontrée.

Dans tous les cas l'examineur devra se poser les questions suivantes :

L'analyse est-elle assez rapide et juste pour permettre des décisions adaptées ?

Le candidat a-t-il des difficultés à traiter l'ensemble des informations dans certaines situations ?

Les éventuelles erreurs de conduite sont-elles dues à une mauvaise interprétation de la situation ?

b) Adaptation aux situations

Remarques :

La qualité de la décision est évaluée à partir des comportements observés.

Le cas échéant, le candidat sait expliquer les raisons de ses choix. Il pourra être questionné en cours d'épreuve par l'examineur sur les conditions de réalisation d'une action de conduite rencontrée.

Dans tous les cas l'examineur devra se poser les questions suivantes :

Le candidat fait-il preuve d'anticipation dans les décisions ?

Ses décisions sont-elles adaptées aux situations rencontrées ?

c) Conduite autonome

L'évaluation porte sur :

- la capacité du candidat à suivre seul l'itinéraire prévu, à se diriger vers un lieu précis en utilisant la signalisation.

L'examineur évalue chacune de ces compétences selon une approche à trois niveaux :

- Une compétence correctement restituée entraîne la notation 1 ;
- Une compétence restituée partiellement et/ou de façon irrégulière entraîne la notation 0,5 ;
- Une compétence non restituée ou restituée de façon insuffisante entraîne la notation 0.

L'évaluation doit tenir compte du niveau de difficulté des situations rencontrées.

La conduite économique et respectueuse de l'environnement

Le candidat se voit attribuer un point s'il démontre des capacités à adapter sa conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre, tout en conciliant cette conduite avec le maintien de la sécurité et les contraintes du trafic.

Courtoisie

L'élève se voit attribuer un point si :

- Il a démontré une attitude préventive à l'égard des usagers les plus vulnérables (piétons, deux roues, enfants, personnes âgées, etc.);
- Il a démontré sa capacité à interagir avec les autres usagers dans le but de résoudre favorablement des situations particulières.

V. Le bilan et la transcription du résultat

Le résultat de l'épreuve pratique découle du bilan chiffré de l'évaluation du niveau d'acquisition des compétences.

A l'issue de chaque examen, l'examineur établit le recueil du bilan des compétences restituées par le candidat. L'examineur renseigne le niveau d'appréciation de chaque compétence à l'endroit prévu sur le recueil du bilan des compétences. La transcription a pour but de communiquer au candidat et à son formateur le bilan des compétences dressé à l'issue de l'épreuve pratique et de mettre en évidence les points nécessitant un complément de formation.

Les sous-totaux par compétence et le total chiffré du bilan des compétences sont renseignés, sauf si une erreur éliminatoire a été commise.

Par ailleurs, le bilan des compétences n'est établi que si l'examen a été mené à son terme.

Pour être reçu à l'épreuve en circulation, le candidat doit obtenir un minimum de dix-sept points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire. Si le candidat se voit attribuer un avis favorable, il obtient une note comprise entre 10 et 20 attribuée à partir d'une grille d'évaluation.

Les candidats pour lesquels un avis défavorable sera attribué n'obtiennent pas de note sur 20 ; seul l'avis défavorable sera reporté ; ils ne pourront se voir délivrer leur diplôme

Bilan des compétences spécifique « groupe lourd ».

BILAN DE COMPETENCE

CATEGORIE

Date :

L'examineur :

Codes spécifiques :

Candidat

Nom :

Prénom(s) :

Etablissement :

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1			
Courtoisie					+1			
Total général								

**Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool**

BILAN	FAVORABLE
--------------	------------------

Favorable = nombre de points supérieur ou égal à 17

Notes :



***Délégation à la Sécurité et à la Circulation routières
Sous-direction de l'Éducation Routière et du Permis de Conduire
Bureau du permis de conduire***

erpc2-dscr@interieur.gouv.fr